

ON S'ABONNE A LYON, chez MM. Nour-
tier, libraire, rue de la Préfec-
ture, 6.
Chastaing, gradué en droit, rue
Saint-Jean, 53, au 2e.
A LA CROIX-ROUSSE, chez M. Lardet,
plieur, cours des Tapis,
AUX BROTEAUX, chez M. Blanc, ca-
baretier, rue Sainte-Elisabeth.
A LA GUILLOTIERE, chez M. Quinet
ainé, libraire, cours de Broches, 12.
A PERRACHE, chez M. Fauché, cabi-
net littéraire, rue de Puzy, 8.

TRIBUNE LYONNAISE.

Revue politique, sociale, industrielle, scientifique et littéraire
des Travaillants.

A SAINT-JUST, chez M. Mante, trai-
teur, aux Quatre-Colonnes.
A VAISE, chez M. Charcouchet, li-
braire, rue Royale.
LA TRIBUNE LYONNAISE paraît du 1er au
5 de chaque mois.
6 fr. par an; 1 fr. 50 c. par trimestre.
Prix des annonces : 30 c. la ligne.
Réclames : 4 fr. la ligne.
Les échanges de journaux et tout
ce qui concerne la rédaction, rue
Saint-Jean, 53, au 2e.

AVIS IMPORTANT.

Nous prions MM. nos abonnés et les rédac-
teurs de journaux avec lesquels nous échangeons
de vouloir bien à l'avenir jeter un coup-d'œil sur
la correspondance de la Tribune, insérée, à
compter d'aujourd'hui, à la fin du journal im-
médiatement avant les annonces. Intelligible
seulement pour ceux qu'elle concerne, elle est
néanmoins assez claire, malgré sa concision,
pour satisfaire à toutes les exigences (v. p. 108).
— Nos confrères feront bien d'employer le même
moyen lorsqu'ils auront quelque demande à nous
faire.

ERRATA du dernier numéro.

Page 97, col. 2, § 9, ligne 39, présenté : lisez pressenti.
Idem., col. 3, le mal et le remède, vers 23, lisez un moins
triste salaire, au lieu de, un triste salaire.
Idem., idem., vers 39, tourrit, lisez nourrit.

1^{er} JANVIER 1846.

Qu'est-ce qu'un grain de sable dans l'immensité
de la nature? qu'est-ce qu'une goutte d'eau dans
l'immensité des mers? qu'est-ce qu'une minute
dans l'immensité du temps?... et cependant un
jour les grains de sables accumulés engloberont les
orgueilleuses pyramides de l'Egypte, les vagues
fugitives auront dévoré nos continents et fait subir
à nos riches et belles contrées le sort de l'antique
Atlantide... Les minutes successives, agglomérées,
perdues dans l'océan des âges, mais emportant
chacune un lambeau de notre vie, auront trans-
formé l'humanité. C'est que le grain de sable, la
goutte d'eau et la minute ne reviennent jamais.
Mystère insondable! vaste sujet de méditation pour
l'homme!... Heureux celui, nourri des doctrines
consolantes que les sages ont révélées! il peut
comprendre l'homme et la vie. L'homme, chaînon
qui lie les êtres inférieurs aux êtres supérieurs(1)!
La vie, émanation et forme du fluide divin qui péné-
tre la nature entière et anime la matière! Privé
du sentiment de religiosité qui le fait aspirer à
réunir l'intelligence humaine à l'intelligence cé-
leste, l'homme, atome perdu, subit sans les com-
prendre les lois du temps et de l'espace, mais une
lumière surnaturelle éclaire les fils de la terre. Ils
savent, par la tradition et par la voix intuitive de la
conscience, que les vies mondaines et transmon-
daines sont superposées et se correspondent jus-
qu'à ce que l'âme, par les transmigrations succes-
sives, soit assez épurée pour rentrer dans la Jérusa-
lem céleste qui fut l'Eden de nos pères.

Ainsi chaque année la période nouvelle qui
s'ouvre fait naître en nous des réflexions, et nous
appelons nos lecteurs à les partager. Pour nous le
journalisme fut et sera toujours une mission sacrée,
que nous résumons par ces mots : Moraliser et dé-
fendre.

Si nous puissions dans le contact journalier des
intérêts les armes nécessaires pour la défense de
la classe prolétaire à laquelle nous sommes voués;
ce n'est que dans la foi au progrès humanitaire que
nous trouvons la raison de la convier à un meilleur
avenir. C'est parce que nous croyons que l'humani-
té est une et que Dieu vit en elle comme elle vit
en lui, suivant les paroles de l'apôtre Paul, que
nous osons dire aux travailleurs accablés par de
durs labeurs : Esclaves du salaire! vous êtes les fils
des serfs du moyen-âge, filseux-mêmes des esclaves
de l'antiquité! Voyez les progrès que le temps a
accompli, espérez donc en lui, et vous serez heu-
reux un jour. Car cette trilogie, *esclave, serf, sa-*

larié, n'est qu'apparente : vos pères, vous et vos
descendants ne faites qu'un parce que le temps
est un.

LA DYNASTIE DE JUILLET.

Quinze ans se sont accomplis (1). C'est la limite
du cycle que parcoururent l'empire et la restau-
ration. La dynastie de juillet a franchi la borne
funèbre. Souvent de sombres présages lui assignè-
rent la même heure fatale, et les ombres des deux
pouvoirs qui ne sont plus, le doigt posé sur le chif-
fre 15, à mesure que s'en approchait l'aiguille du
cadran, lui répétaient d'une voix plus menaçante :
Frère, il faut mourir. Pourquoi le gouvernement
de 1830 n'a-t-il pas subi la brève destinée de ses
prédécesseurs? Le voici :

L'empire et la restauration avaient un caractère
tranché; le système nouveau n'en a point. L'em-
pire représentait le despotisme militaire; nulle li-
berté au dedans, au dehors toujours la guerre.
C'est par là qu'il offensa les sympathies publiques.
La restauration représentait le despotisme jésuiti-
que; au dedans, la crainte incessante de voir le
fantôme de l'ancien régime redevenir une vérité;
en face du monde, l'humiliation de son origine
étrangère. Après avoir rempli leur mission déter-
minée, ces gouvernements passèrent, ils avaient
fait leur temps.

Or, que représente la dynastie de juillet? Ni le
despotisme de l'uniforme, ni le despotisme de la
soutane, ni la guerre, ni le jésuitisme, ni l'ancien
régime, ni la révolution, ni l'émigration, ni la do-
mination insolente de l'étranger. Sa vertu est l'ab-
sence de certains vices politiques irrévocablement
condamnés, son mérite résulte d'une série d'anti-
thèses; c'est sa condition d'existence, le secret
même de sa vitalité.

C'est la famille antique de nos rois, moins le
drapeau blanc fleurdelisé; c'est le drapeau trico-
lore, moins l'aigle, moins la marseillaise, et pres-
que moins le coq gaulois. C'est un trône moins le
dogme de la légitimité du droit divin; et la souve-
raineté populaire, moins la république. C'est l'autel
moins une religion d'état, et la liberté des cultes
moins l'abbé Chatel. C'est l'apparat des camps
moins la guerre, c'est la poudre sans le boulet, et
la fumée sans la gloire. Le signe *moins* domine
dans l'énumération des titres du gouvernement de
juillet.

Sans doute le pays ne saurait éternellement de-
meurer dans cette situation. Après avoir dit ce
dont il ne veut pas, il dira un jour ce qu'il veut;
après non, oui; après moins, plus.

Mais, si grandes et si neuves sont ces questions,
que le pays n'en attend pas la solution d'une dy-
nastie. C'est l'œuvre même du travail incessant de
la raison publique; que le gouvernement s'y as-
socie, et il ajoutera à ses chances de durée.

Il y a pour tous les pouvoirs une énigme à de-
viner, un sphinx à pénétrer. Venant après deux
pouvoirs qui furent cruellement punis de n'avoir
pas rencontré la réponse juste, la dynastie de juillet
a jusqu'à ce jour établi son droit en prenant le
contre-pied de leurs solutions aventureuses. C'est
habile, pourtant il faudrait s'essayer à trouver le
mot, ou du moins le comprendre, si l'opinion le
prononce.

C. F.

(1) Quindecim annos grande mortalitas xvi spatium.
TAGITE. La Gazette de France a voulu en faire l'appli-
cation au règne de Louis-Philippe, mais sa prophétie est
démentie.

RÉFORME ÉLECTORALE.

« Le peuple doit être affranchi politiquement
« avant d'espérer toute amélioration sociale. » —
L'Atelier, n° 1, 6^e année. — Nous sommes entière-
ment de cet avis, et nulle grande amélioration so-
ciale n'aura lieu tant qu'une réforme politique ne
sera pas venue modifier profondément le système

gouvernemental. Jusques-là il peut être bon et
même utile, de traiter théoriquement les questions
sociales, mais aucune solution n'est possible, et
toutes les tentatives d'amélioration seraient des
leurreurs, un moyen de river davantage les chaînes
du prolétariat. Voyez pour exemple la loi sur les
annonces judiciaires, qui émane d'un principe juste
et dont l'application est devenue un moyen de cor-
ruption de la presse; voyez la proposition de M.
Chapuis Monthaville sur le timbre des journaux,
qu'il a été obligé de retirer parce qu'elle allait
servir le monopole de quelques-uns au détriment
de tous; voyez encore cette loi sur les livrets pen-
dante devant la chambre des pairs, et contre la-
quelle les travailleurs ont élevé des plaintes si nom-
breuses et si fondées. La philanthropie des journaux
ministériels, l'Epoque, les Débats, le Courrier de
Lyon, le Rhône, l'Echo de l'industrie, etc., n'est
qu'une tactique pour endormir l'opinion; il faut
espérer que cette tactique sera déjouée. Ces jour-
naux prêchent le culte exclusif des intérêts maté-
riels, parce qu'ils savent bien que ce culte est mortel
pour le peuple qui s'y livre. Nous applaudissons
donc à la réforme politique, mais nous doutons
qu'elle s'obtienne aussi facilement que paraissent
l'espérer la Gazette de France, l'Esprit public, le
Commerce, le Courrier français, qui se mettent à
la tête du mouvement. Pourquoi? et comment l'ob-
tenir? La prudence veut que nous nous abstenions
d'en dire plus.

Un congrès des journalistes de la capitale et des
départements a dû s'assembler le 26 décembre à
Paris. Nous déclarons que nous adopterons les dé-
cisions qui seront prises afin de ne pas rompre le
faisceau de la presse radicale, et nous avons écrit
en ce sens à M. DUPOTY rédacteur de la Réforme,
que nous avons prié de représenter la Tribune à
ce congrès; mais nous lui avons en même temps
soumis nos propres opinions, et, lorsqu'il sera pos-
sible, nous n'en ferons pas mystère. On verra, si
nous ne nous abusons pas, qu'il est facile d'allier
l'ordre et la liberté. Pour cela il faudrait simple-
ment de la bonne foi et prendre pour base l'élé-
ment démocrate au lieu de lui être hostile. *Donner
et retenir ne vaut*, dit un proverbe, et c'est ce que
tous les pouvoirs, aristocratiques par essence, ont
fait jusqu'à présent. Le jour où les gouvernants
voudront franchement la liberté générale, la liberté
pour tous, ce jour-là elle sera fondée d'une ma-
nière indestructible et sans phrases. Ils ne faut
faire les hommes ni pires ni meilleurs qu'ils ne
sont; ils obéissent aux mauvaises lois, pourquoi
n'obéiraient-ils pas aux bonnes? et ce sont ensuite
les lois qui font les méchants.

Enquête sociale.

A l'exemple de MM. Ledru-Rollin et Arago à la cham-
bre des députés, M. le vicomte Dubouchage a porté à la
tribune de la pairie la cause des travailleurs; mais la
chambre des pairs comme celle des députés ont été
sourdes à leurs voix. Aujourd'hui M. Dubouchage en ap-
pèle à la presse, et c'est à notre avis le levier le plus
puissant. L'ENQUÊTE SOCIALE fondée par lui, sous la
direction de M. Joseph Morand l'un des défenseurs des
prévenus d'avril, paraîtra tous les dix jours à partir du
10 de ce mois (1).

Nous n'examinons pas qu'elles sont les opinions de
M. Dubouchage, quels peuvent être les secrets motifs de
sa conduite; il nous suffit que le but vers lequel il tend
soit utile, que son œuvre soit généreuse pour que nous
applaudissions à ses efforts, pour que nous nous y asso-
cions autant qu'il est en nous. Sans doute M. Dubouchage
est légitimiste; mais, à part le rigorisme de nos principes
qui nous fait estimer davantage l'homme fidèle à ses
doctrines politiques, nous ne voyons pas pourquoi les
légitimistes seraient exclus du mouvement social, pour-
quoi il faudrait rejeter et dédaigner ce qu'ils peuvent
faire dans l'intérêt de l'humanité. Nous faisons cette ré-

(1) L'enquête sociale formera au bout de l'année deux
gros volumes au prix de 18 fr. — On s'abonne à Paris,
rue Richer, n. 9; dans les départements, chez MM. les
directeurs de postes et des messageries.

(1) Tu sauras, éclairé d'un rayon précieux,
Que les êtres divins et la race mortelle
Sont distincts, mais liés d'une chaîne éternelle.
PYTHAGORE, Vers dorés.

ponse anticipée à ceux de nos amis qui s'étonneraient de voir un journal radical tel que *la Tribune* concourir à la propagation de l'œuvre d'un pair de France légitimiste. C'est parce que notre opinion est connue, qu'elle n'a jamais varié, que nous puisons dans notre conscience la force d'en agir ainsi. Nous aimons, nous louons tout ce qui est beau, et si le hasard rassemblait sous notre plume au même instant les noms du conventionnel Carnot, du général Bertrand et de Larochefoucauld, nous saurions distribuer à chacun l'éloge qu'il mérite. C'est à la fois, ce nous semble, de la philosophie et de l'impartialité. Revenons à l'enquête sociale.

« Sous les apparences d'une prospérité qui brille à la surface de la société en France, je vois, dit M. Dubouché, depuis plusieurs années, la misère toujours croissante des classes laborieuses; nos campagnes de plus en plus privées des bras indispensables à l'agriculture, et l'industrie des villes ne pouvant plus fournir un aliment quotidien à une multitude d'ouvriers qui se disputent entre eux et au rabais un ouvrage insuffisant. Il y a désordre dans la répartition du travail. »

Le but de ce nouveau journal tout spécial, est de chercher un remède à cet état de choses. M. le vicomte Dubouché conjure tous les hommes de cœur, quelle que soit leur couleur politique, à lui prêter leur concours. Nous aurions craint d'être en ne répondant pas à cet appel.

Nous avons reçu un certain nombre de prospectus et nous les délivrerons aux personnes qui voudront bien les réclamer. Nous recevrons aussi et nous transmettrons à M. Joseph Morand tous les documents qui nous seront communiqués. Puisqu'il y a quelque chose à faire, faisons donc.

ŒUVRE DE ST. FRANÇOIS-XAVIER.

La France était paisible et l'on se livrait à des fêtes royales aux Tuileries, lorsque M. Salvandy prononça ces paroles prophétiques : *Nous dansons sur un volcan*. Et bientôt le volcan fit explosion, entraînant sous ses ruines les imprudens qui n'avaient pas su prévoir. Ainsi toute une population marche sans défiance sur un terrain que l'ennemi a miné, et la mine éclate broyant et dispersant au loin les malheureux citoyens. Cependant les avertissements n'ont jamais manqué, mais on les écoute avec une stoïque indifférence.

Nous allons, au risque d'éveiller bien des haines, de susciter bien des calomnies, appeler l'attention publique sur un fait grave que nous observons depuis quelque temps, mais qui se révèle à nous chaque jour sous des formes plus menaçantes. Une nouvelle *sainte ligue* appelant à elle les hommes simples pour les transformer plus tard en séides, se forme au milieu de nous sous le manteau de la religion. Elle a pour nom : ŒUVRE DE ST-FRANÇOIS-XAVIER.

Qu'est-ce que cette œuvre ? d'où vient-elle ? qui l'a instituée ? quel est son but ? pourquoi ce patron choisi dans la corporation des jésuites, de cette milice infatigable que Rome a lancée sur l'univers pour asservir les peuples par les rois, les rois par la crainte.

Nous la dénonçons aux bons citoyens, nous la dénonçons au pouvoir. Ce dernier restera-t-il inactif ? lui si sévère contre les prolétaires dans leurs réunions inoffensives ; lui qui les somme de se disperser lorsqu'ils ont atteint le nombre vingt ; lui qui croit son existence en péril lorsque des travailleurs s'assemblent pour un banquet fraternel ; lui enfin qui n'a voulu tolérer aucune société fourrieriste ou communiste et qui a cru devoir appeler les rigueurs de la justice sur une œuvre de bienfaisance empruntant à la fabrique ses modestes attributs.

Le pouvoir aurait-il deux poids et deux mesures ? nous ne le pensons pas, et cependant il ne peut ignorer ce qui se passe. D'audacieux sectaires de la compagnie de Jésus ont créé l'œuvre que nous signalons, sous le vocable de l'un de ses apôtres les plus fougueux ; trois églises, *Saint-Denis* à la Croix-Rousse, *Saint-Polycarpe* et *Saint-Bonaventure* à Lyon leur servent d'asile. Nos ouvriers confians sont enrégimentés par décuries, par centurions, voilà pour l'organisation ; chaque membre paye une cotisation de 25 cent. par semaine, voilà pour la caisse sociale ; des laïcs se font entendre et leurs discours attaquent la liberté au nom des intérêts matériels, voilà pour la morale. Parce que tout cela se fait publiquement, la loi en est-elle moins violée ? La loi qui proscriit les associations est dure, la justice veut que son niveau pèse sur tous, autrement de quel droit l'imposer à quelques-uns !

Qu'on y prenne donc garde, nous le répétons, ceci est grave. Les conséquences peuvent être, dans un temps donné, incalculables ; l'autorité ne doit pas souffrir de semblables réunions dont la religion n'est que le prétexte.

Loin d'être l'ennemi de cette dernière, nous la voulons au contraire pure de tout alliage terrestre. Aux disciples du Christ à enseigner la parole divine dans les temples ; à eux d'appeler les hommes de bonne volonté ; de faire revivre par leur zèle apostolique, la foi qui s'éteint, de ranimer par leur souffle, la religion cette grande consolatrice de l'humanité.

Mais est-il convenable de céder à des hommes sans mission la chaire de vérité ? est-il nécessaire d'instituer des CONFRÉRIES qui ressemblent à des ARMÉES (1) ! et n'est-ce pas ainsi, à l'aide de semblables moyens, que nos pères entendirent sourdre cette nuit fatale entre toutes, nuit sanglante et criminelle qui s'appela LA SAINT-BARTHÉLEMY.

Les mêmes causes peuvent produire les mêmes effets, car malgré le progrès si vanté, malgré les lumières de notre âge, les siècles se suivent..... et se ressemblent. Viennent des mauvais jours et l'on retrouverait d'autres hommes tout aussi féroces, tout aussi fanatiques que leurs ancêtres.

Il en est temps ; l'autorité est avertie, son devoir est de rassurer les citoyens contre toutes les éventualités. Nos craintes sont peut-être exagérées, mais les faits sont patents et nous ne faisons que signaler dans l'avenir les conséquences que les passions humaines pourraient en tirer. Nous sommes en ce moment l'organe d'un grand nombre de nos amis, nous accomplissons un acte de loyauté et de courage, notre voix a droit d'être écoutée.

(1) On porte à dix mille le nombre des membres de cette association.

COURS DE M. QUINET. — Le ministre de l'instruction publique vient de supprimer par le fait le cours de M. Edg. Quinet, en rayant de son programme le mot *institutions* que le conseil de l'université avait admis cette année comme les précédentes, nous avions prévu ce résultat. Si la conduite du ministère ne tenait pas à un plan arrêté de refondre tous les sentimens généraux, et d'empêcher l'essor de toutes les idées libérales ; si enfin le ministère ne constituait pas un ordre de choses qui nous est antipathique, nous n'hésiterions pas à dire que, chef de l'enseignement il était dans son droit. Mais on sait trop qu'elles sont les inspirations qui l'animent. Nous voudrions que l'enseignement public fut libéral et démocratique ; pour cela il faudrait que le ministère le fût ; or cela n'étant pas, tant s'en faut, il n'y a rien d'étonnant qu'il agisse comme il l'a fait et nos confrères ont erré, ce nous semble, en contestant le droit du ministre. C'est l'usage de ce droit qu'il faut déplorer ; ce sont les hommes auxquels est confié le soin de diriger l'éducation de la jeunesse qu'il faut changer, mais alors la question cesse d'être universitaire.

La jeunesse des écoles l'a bien compris, car, en allant rendre hommage au professeur, elle a joint des paroles d'animadversion contre M. Guizot qui résume en lui la pensée gouvernementale.

Cette démarche qui a eu lieu le 6 décembre a donné prétexte à la police d'exercer des voies de fait brutales contre des jeunes gens qui se retiraient paisiblement. Un professeur même, qui se rendait à sa classe, a été arrêté et n'a obtenu sa liberté que plusieurs heures après. Nous savons bien que les hommes qui composent le personnel de la police ne peuvent pas être pris au sein de l'élite de la société ; mais on dirait qu'ils cherchent à se venger, contre toute ce qui leur est moralement supérieur, de l'infériorité de leur position. S'ils avaient crainte de rencontrer leurs fils ou ceux de leurs amis dans ces réunions d'étudiants, ils mettraient plus de calme et de douceur dans la répression, en supposant qu'elle fut nécessaire, et dans ce cas elle ne l'était pas, puisqu'il n'y avait aucun désordre, mais une simple manifestation bien permise à de jeunes hommes de 18 à 20 ans au moins.

LE CZAR A ROME. — L'empereur de Russie, Nicolas, est à Rome : quoique schismatique et par conséquent excommunié suivant les canons de l'église, il a reçu du souverain pontife un accueil cordial. Il est donc avec le ciel des accommodemens et le suprême pontife du catholicisme en donne l'exemple. Il faut avouer que tout ce qui se passe est bien étrange. Si l'esprit de tolérance religieuse a fait de tels progrès, que le chef de la chrétienté trouve naturelle la visite d'un hérétique et fraternise avec lui, tant mieux ; ce n'est pas nous qui le trouvons mauvais ; nous louerons au contraire le pape d'avoir dépouillé le rigorisme de ses prédécesseurs et de s'être converti à la philosophie prêchée par Voltaire ; c'est un beau triomphe pour ce dernier. Mais le courroux de la Pologne avait-il droit à la même mansuétude ? Rome ne perd-elle pas de son autorité morale en sanctionnant, par une réception amicale, les crimes de ce barbare ? Rome cependant avait de nobles souvenirs à invoquer : en 570 l'éloquent Ambroise arrêta sur le seuil du sanctuaire Théodose couvert du sang des habitans de Thessalonique ; en 1077 un autre empereur, Henri IV, oppresseur des Saxons, s'humiliait devant Grégoire VII. Aujourd'hui Rome est ornée de ses habits de fête ; ses

cloches s'ébranlent ; le dôme de St-Pierre se couronne d'une guirlande de fleurs, ses lévites se préparent, le Vatican ouvre ses portes pour recevoir un barbare couvert de sang et dont le fanatisme n'a pas même respecté d'innocentes religieuses (1). Comment expliquer cela ? Serait-il vrai que le souvenir des légations romaines ait fermé la bouche à Grégoire XVI !

Une muse française que nous aimons à citer, parce qu'elle sait exprimer en beaux vers de nobles sentimens, Mme Louise COLLET a publié le sonnet suivant :

Faut-il croire à ce bruit, n'est-ce qu'une hyperbole ?
Quoi ! par Rome est-il vrai, le czar sera fêté !
Saint-Pierre illuminera sa superbe coupole,
Brûlera son encens devant l'impie !

Quoi ! le persécuteur de la foi qui console,
Aura vu devant lui fléchir la papauté !
Ombres du Vatican, ombres du Capitole !
Levez-vous, appelez Rome à sa dignité !

Tandis que sur ses pas une humble femme attire
Le vieux peuple romain ému par son martyre,
Le czar, dont cette femme a lassé les bourreaux,
Dans son orgueil jaloux veut une fête à Rome ;
Non ! la foule vers lui criera comme un seul homme,
« Loin d'ici ! car tu n'es ni chrétien, ni héros ! »

(1) Voyez p. 80 : *Chronique*.

PROCÈS A LA PRESSE. — M. J. Terson, rédacteur du journal *Les droits du peuple*, a été condamné par la cour d'assises de Paris, le 26 novembre dernier, à quatre mois de prison. Il était accusé d'excitation à la haine, au mépris du gouvernement du roi, etc. — Nous avons lu et relu les numéros incriminés et nous avouons, en toute humilité que la faiblesse de notre esprit ne nous a pas permis d'apercevoir ces délits. Le ministère public et MM. les jurés ont eu sans doute plus de lumières que nous.

— Nous avons parlé (p. 59) de la condamnation exorbitante de MM. Achille Marrast, avocat à Bayonne et du rédacteur de *La Sentinelle des Pyrénées* à 30,000 fr. de dommages-intérêts pour diffamation contre deux juges ; la Cour de Pau a réduit à 10,000 fr. les dommages-intérêts. On nous permettra de soumettre une question aux jurisconsultes : la Charte, par son article 87, a aboli la confiscation en ajoutant qu'elle ne pourrait jamais être rétablie. Y a-t-il beaucoup de différence entre le rétablissement de la confiscation et la quotité des dommages-intérêts qu'il est loisible, il paraît, aux tribunaux de prononcer.

— *Le réveil de l'Ain*, l'un de nos meilleurs journaux de département, a été acquitté le 27 novembre dernier par la cour d'Assises de Bourg, devant laquelle il était traduit sous le prétexte d'excitation à la haine contre le gouvernement. C'est le second procès dont M. Francisque Bouvet, son honorable rédacteur, sort avec les honneurs de la guerre. Le premier avait la religion pour motif, comme s'il y avait quelque chose de commun entre la religion et certaines pratiques superstitieuses. — La persécution grandit et *Le réveil de l'Ain*, épuré par le feu des réquisitoires, paraît maintenant deux fois par semaine, au lieu d'être simplement hebdomadaire.

— *Le Barbier de Lille* devient politique ; c'est un nouvel organe acquis à la démocratie.

DROIT DE REPONSE DANS LES JOURNAUX. — La cour de cassation a jugé le 27 novembre dernier que le droit de réponse dans les journaux, établi par les articles 11 de la loi du 25 mars 1822 et 17 de celle du 9 septembre 1833, était absolu, sans aucune exception, même lorsqu'il ne s'agissait que d'une simple critique littéraire. Elle a été appelée à se prononcer sur cette matière dans une affaire entre le *Constitutionnel* et M. Loyau de Lacy, auteur d'une pièce de théâtre. Tous les journaux, à l'exception de *la Démocratie* et de *la Presse* se sont élevés contre cette jurisprudence. Nous ne partageons pas leurs appréhensions et nous n'hésitons pas à adopter l'avis des deux journaux dissidents. Pour nous le journalisme n'est pas un commerce, voire même une propriété de la nature des autres, c'est une arène ouverte à tous et à toutes les discussions ; c'est un immense meeting où chacun a le droit de prendre la parole, amis ou ennemis, pour ou contre ; c'est une cour d'assises devant laquelle se débattent les intérêts de la société : le journaliste, comme le président, résume les débats, et il a de plus que lui, le droit de discuter et conclure. Pour notre compte, nous n'hésiterons jamais à publier les réponses qui nous seraient adressées. Avec de la bonne foi, il sera toujours facile à un journaliste d'obtenir la réduction de ces réponses dans une limite convenable, ne serait-ce que pour exonérer les répondants de la nécessité de payer, au prix des annonces, le coût de l'insertion. Quelle est la personne qui, voyant sa réponse reproduite immédiatement dans un résumé clair, succinct et n'omettant rien d'essentiel, irait la faire signifier pour en avoir une insertion complète et insignifiante ; l'homme d'affaires auquel elle s'adresserait ne manquerait pas de l'éclairer à cet égard. — La presse est comme la lance d'Achille, elle doit guérir les blessures qu'elle fait.

CHRONIQUE. Le traité du 24 septembre 1844 entre la France et la Chine a été publié par ordonnance du 22 novembre 1845 insérée dans le n° 1256 du bulletin des lois.

— La session législative a été ouverte le 27 décembre, sous la présidence de M. Sapey, doyen d'âge, au refus de M. Dupont (de l'Eure). Le discours de la couronne a été comme toujours insignifiant; les ministres n'ont pas osé parler de la prospérité croissante. On devrait bien supprimer cette formalité oiseuse et la remplacer par un message tel que celui du président des Etats Unis; ce serait plus constitutionnel et plus digne. Au moins faudrait-il dans un message dire quelque chose.

GUERRE D'AFRIQUE. Les grands journaux remplissent leurs immenses colonnes de bulletins au fond insignifiants; nous croyons mieux faire en résumant les exploits du maréchal Bugeaud par ce triolet emprunté au *Corsaire Satan*.

De Bugeaud ou d'Abd-el-Kader
Dites-nous lequel poursuit l'autre,
Et lequel se donne de l'air
De Bugeaud et d'Abd-el-Kader ?
Pour nous le fait est fort peu clair.
Quel sentiment est donc le votre
De Bugeaud ou d'Abd-el-Kader,
Dites-nous lequel poursuit l'autre ?

A vrai dire et pour parler sérieusement, c'est là le seul rôle que joue le prétendu héros de Blaye et de la rue Transnonain. Jaloux de ses lieutenants, bouffi d'orgueil, ennemi de toute supériorité morale, le maréchal Bugeaud désorganise l'Algérie, et c'est à cet homme que les journaux ministériels voudraient sacrifier le brave Lamoricière.

LYON. Le *Censeur* du 17 décembre contient une lettre de MM. Tillet, Poulet et Dyen qui protestent contre la conduite du maire de la commune de Bron et du sous-préfet de Vienne.

— L'opinion publique se prononce de plus en plus pour la séparation des Brotteaux d'avec la commune de la Guillotière. Une pétition vient d'être adressée à M. le ministre de l'intérieur par 829 citoyens des Brotteaux, dont 203 électeurs, 229 propriétaires et 593 industriels.

MONTPELLIER. Des troubles ont eu lieu à la faculté de médecine de cette ville le 4 décembre; ils n'ont heureusement pas eu de suite.

ANGLETERRE. Le ministère de lord Peel a donné sa démission le 10 décembre; elle a été acceptée. Lord John Russel, chef de l'opposition, a été chargé de constituer un nouveau ministère. Au moment où un ministère allait être formé, lord Russel n'a pu s'entendre et tout a été rompu. En ce moment, lord Peel cherche à reconstituer le ministère Tory; mais la loi des céréales sera toujours la pierre d'achoppement.

ETATS UNIS. Le président M. Polk a envoyé le 2 décembre au congrès son message d'ouverture; d'importantes questions y sont traitées.

ESPAGNE. Les cortès ont été ouvertes le 15 décembre par un discours de l'innocente Isabelle. Il n'y a pas de Pyrénées.

PERSE. Mohammed-Mirza, schah de Perse, vient de mourir. Il laisse 55 fils. De là est née une guerre civile qui désole en ce moment cette vaste contrée.

Il y a de quoi rire.

Une idée vraiment bouffonne vient de passer par la tête de quelques-uns des habitants du quartier de l'ouest de notre ville. On devinerait difficilement : il s'agit d'une médaille... à M. Fulchiron. Pourquoi? ah dans! il a fait les commissions de ses électeurs; il est riche et il a donné par-ci, par-là, quelques sacs de mille francs.

Que dira la postérité en découvrant une médaille frappée en l'honneur d'un individu dont l'histoire accusera la nullité politique pour ne rien dire de plus; nous sommes toujours excessivement honnêtes dans notre appréciation des hommes et des choses. Si cette idée n'était venue qu'à M..... ou à M..... ou encore à M..... on le concevrait, mais il s'est trouvé TRENTE ET UNE personnes pour un projet aussi cocasse; du moins le *Rhône* l'atteste et on peut lire leurs noms dans son numéro du 19 décembre dernier. Nous prévenons nos lecteurs que ces trente-un honnêtes bourgeois paraissent jouir de la plénitude de leurs facultés mentales; il y en a même un M. N.... qui a lui seul plus d'esprit que tous ses confrères fulchironiens.

Le quartier de l'ouest paraît être essentiellement reconnaissant et louangeur; car nous recevons de M. Auguste M.... une lettre à ce sujet, laquelle, à raison de sa longueur et de son caractère sérieux, nous renvoyons au prochain numéro; aujourd'hui nous ne voulons que rire de la MÉDAILLE FULCHIRON. Mais nous y songeons: une simple médaille! pourquoi pas une statue comme à Napoléon? nous souscrivons pour 2 centimes 1/2; ou bien encore une récompense nationale, un milliard. Allons, Messieurs les électeurs de l'ouest! du courage, entrez votre héros sous le ridicule puisque cela vous convient! O facétieux rédacteurs du *Charivari*, que n'êtes-vous à Lyon!

LA REVUE SOCIALE de M. P. Leroux a reproduit notre article? Novembre 1851, en le faisant précéder d'éloges que les convenances nous empêchent de transcrire. *La Réforme*, *la Colonne* et plusieurs autres jour-

naux nous ont fait également l'honneur d'insérer quelques-uns de nos articles. Nous sommes fiers, nous l'avons dit, de ces témoignages de bienveillance pour notre œuvre, et nous nous efforçons de les mériter. Soldats obscurs, mais dévoués, de la cause du progrès, nous ne deservons jamais volontairement le poste où nos amis de la classe prolétaire nous ont appelé en 1851, et quel que soit le nom du journal auquel nous consacrons nos veilles, ce sera toujours pour nous l'*Echo de la fabrique* parce que cette feuille est LA PREMIERE qui ait élevé le drapeau des travailleurs. C'est donc avec étonnement que nous avons lu dans un article, d'ailleurs excessivement bienveillant à notre égard, de la *Démocratie pacifique* du 27 novembre dernier ces mots: « En tête des » feuilles consacrées à la défense des intérêts des travailleurs se place l'ancien *Echo de la fabrique* qui » paraît actuellement sous le nom de l'*Echo de l'industrie*. » — Nous connaissons d'une manière certaine les liens de toutes sortes qui unissent intimement ce dernier journal à la *Démocratie pacifique*; mais ce n'est pas une raison pour induire le public en erreur, et il nous est forcé de protester contre une semblable insinuation. Si l'erreur est involontaire de la part du rédacteur de la *Démocratie*, comme nous aimons encore à le croire, nous espérons qu'il fera droit à notre réclamation. Il y sera d'autant plus fondé que l'*Echo de l'industrie* en reproduisant dans son n° 9 les éloges de la *Démocratie*, s'est bien gardé de citer cette phrase. Rendons-lui justice, il a compris que le geai se parant des plumes du paon est à la fois ridicule et odieux. A chacun le sien: à nous, rédacteurs de la *Tribune*, les souvenirs quel qu'ils soient de l'ancien *Echo de la fabrique*, et nous y renvoyons chaque jour les lecteurs; à l'*Echo de l'industrie* le soin de conquérir dans la presse ouvrière une place dont l'opinion publique lui sache gré. Nous voyons avec peine qu'il ait cru devoir arborer l'étendard du juste-milieu et nous doutons fort que par là il puisse acquérir des sympathies, et même qu'il puisse faire progresser la doctrine fouriériste. Cette dernière, au sein de notre population démocratique, ne peut que perdre au contact ministériel. Rien n'est indifférent, et par exemple, les vieux débris de notre armée, qui ont connu sur les PONTONS ANGLAIS l'humanité des enfants d'Albion, ont vu, avec répulsion dans le feuilleton, *Naufrage de la Nérina*, par M. de la Trehonnais, (v. n. 8), exalter les bons instincts des Soringues; tout comme les amis du progrès ont été scandalisés du premier feuilleton intitulé: *Histoire des révolutions de Pirmazent*, et des opinions rétrogrades que nous avons signalées dans notre dernier numéro. Il est vrai que l'*Echo* a l'estime du *Rhône* et du *Courrier de Lyon*; triste compensation, nous ne l'ambitionnons pas. — C'est par ce motif principalement que nous sommes hostiles à cet organe de la fabrique de Lyon; car, en dehors de la question de principes, et abstraction faite des opinions, nous n'hésitons pas à rendre justice à son rédacteur, et nous n'avons rien à retrancher des éloges que nous lui avons adressés en d'autres circonstances où l'opinion politique n'était pas en jeu.

GRRANDE COLÈRE DU PÈRE DUCHÊNE De Lyon.

Voici un extrait du journal le *Rhône* du 18 décembre, en réponse à notre article: *Le Rhône et les ouvriers*:

« Nous avons négligé depuis quinze jours de nous occuper des communistes de la *Tribune Lyonnaise*, leur dernier numéro contient à notre adresse des aménités que nous ne céderions pas pour leur pesant d'or. Des hostilités comme celles de la *Tribune* seront toujours un de nos meilleurs titres à l'estime publique. Les articles publiés par nous, le mois dernier, sur les classes ouvrières ont mis en émoi ce *Sanhedrin de sans culottes* qui tient ses séances, dit-on, dans une cave de la Croix-Rousse; il paraît qu'il s'y est rencontré un jour, la *Tribune* l'assure, deux ou trois douzaines de républicains qui formaient l'agréable complot de nous couper les jarrets, pour nous apprendre à ne plus calomnier l'intéressante population des cabarets de la Guillotière, etc. »

On rapporte que les magistrats de Sparte, pour détourner les citoyens de l'ivrognerie, faisaient enivrer des esclaves et les exposaient en cet état à la curiosité publique? Est-ce que les rédacteurs du *Rhône* auraient mission de dégouter le peuple français de la liberté de la presse!

Nous bornons notre vengeance à reproduire l'article ci-dessus de ce journal, et nous n'y répondons pas autrement. Car, à quoi bon répondre? nous n'avons jamais pu obtenir de lui une réponse sérieuse. Nous dirons cependant un seul mot, non pour lui, mais pour nos lecteurs. Le *Rhône*, en traitant de communistes les rédacteurs de la *Tribune* se livre volontairement à un mensonge avéré. Si nous étions communistes, nous ne craindrions nullement de l'avouer: parce que, à nos yeux, les communistes sont tout aussi honorables que les citoyens qui professent d'autres doctrines; ils peuvent se tromper, et qui donc est sûr d'avoir la vérité pour soi? Mais, comme à tort ou à raison, nous sommes simplement démocrates, nous ne croyons pas devoir accepter une qualification avec laquelle notre rédaction ne concorde nullement.

Le *Rhône*, dans la suite de son brillant article, attaque la doctrine de Fourier, à propos de l'*Echo de l'industrie*. Ce dernier journal qui s'est posé comme organe avoué de cette doctrine, et qui est à Lyon le représen-

tant de la *Démocratie pacifique*, dont il a obtenu le patronage, répondra ou ne répondra pas, c'est son affaire et non la nôtre. A son défaut, nous verrons plus tard ce que nous aurons à faire dans l'intérêt de la vérité et de la cause que nous défendons; en attendant, à chacun sa tâche.

La coalition des écus.

La coalition des écus est flagrante; elle est à la fois un fait d'usure et un acte révolutionnaire. Les banquiers, conservateurs bornes, conspirent non-seulement contre le commerce honnête mais encore contre l'intelligence et la propriété! C'est ainsi que, n'ayant plus d'argent pour l'escompte du bon papier, ils ont des millions pour les reports et les jeux de bourse.

Les journaux doctrinaires qui n'ont jamais manqué de foudroyer de leur éloquence la coalition des travailleurs contre les monopoleurs, en d'autres termes la révolte des centimes contre les écus, se sont bien gardés de lancer un seul mot sur l'avidité des sacs de mille francs qui veulent devenir des millions en absorbant tous les centimes et cela sans travail, sans humanité, sans justice et au risque d'amener les plus graves perturbations.

Jamais la noblesse, jamais le clergé, jamais le bon plaisir lui-même n'offrent autant de scandales et d'abus. La noblesse, au nombre de ses privilèges, avait au moins conservé, avec un patriotisme orgueilleux, celui de verser son sang pour le pays. Le clergé, au milieu de ses immunités splendides, laissait tomber une partie de son superflu sur le pauvre peuple. Le bon plaisir, dans ses moments lucides, réparait souvent les injustices de la constitution politique. L'aristocratie des écus qui nous écrase n'a ni cœur, ni entrailles, ni patrie, ni bravoure, ni charité. Son despotisme est le plus abrutissant de tous. Combien de jours encore, aristocratie des écus! abuseras-tu de notre patience? le jour où nous n'aurons plus rien sera la veille du jour où tu n'auras plus grand chose.

Il est grandement temps que ce qu'il y a d'honnête, de sage et de prudent dans les pouvoirs de la société songe à se précautionner contre de nouveaux malheurs.

C. S.

CHEMINS DE FER. — Aucun progrès n'a lieu sans froisser des intérêts acquis; mais nous voudrions que la société qui doit songer au bien-être de tous ses membres veillât à ce que les transitions fussent calculées de manière à n'opérer aucun changement trop brusque. Nous voudrions que la société eût pour toutes les propriétés, compris celle du salaire, le même respect qu'elle a pour la propriété immobilière. Il est vrai que cette dernière fait les lois à son profit, et elle a stipulé qu'elle ne pourrait être expropriée sans une indemnité préalable; c'est justice. Mais n'y aurait-il pas autant et plus de justice peut-être à ne pas exproprier sans indemnité préalable ceux qui vivent au moyen d'un ordre de choses qui cesse du jour au lendemain sans qu'ils aient été mis en position de se pourvoir d'autres moyens d'existence. Nul n'a souci de ces misères qui atteignent cependant la masse des travailleurs! La nature, dans ses évolutions, procède autrement; il est vrai qu'elle obéit à une providence divine: la providence de la société devrait être son gouvernement.

Laissons de côté cette thèse pour laquelle nous précherions dans le désert, n'est-il pas utile, à l'égoïsme même de la propriété immobilière, d'examiner qu'elles conditions nouvelles va lui faire l'établissement des chemins de fer et cela, sans qu'elle puisse prétendre à aucune indemnité, parce qu'elle ne sera pas matériellement expropriée.

Un écrivain consciencieux autant qu'éclairé a jeté un cri d'alarme qui a eu du retentissement. M. L. Bonnardet, dans son rapport à l'académie sur le concours ouvert sur cette question: « quels sont les avantages et les inconvénients qui peuvent résulter pour la ville de Lyon de l'établissement des chemins de fer. » avait déjà exposé clairement que la ville de Lyon avait tout à perdre dans la création d'un chemin de fer qui la contournerait ou la traverserait sans s'arrêter. Il vient de compléter cette opinion par un mémoire lu à la séance du 20 septembre de l'académie intitulé: *Chemin de fer de Paris à Marseille*. — De la traversée de Lyon. — Ce mémoire livré à l'impression, et dont un exemplaire nous a été adressé par l'auteur, dessillera-t-il les yeux qui se ferment pour ne pas voir? et s'il ne peut empêcher le mal, parviendra-t-il à faire comprendre que ce mal peut être sensiblement atténué? Nous craignons qu'il n'en soit rien, et néanmoins, pour l'acquit de notre conscience, pour remplir un devoir, nous rendrons compte dans le prochain numéro des arguments puissants employés par M. Bonnardet. En attendant, nous appelons sur cette brochure l'attention sérieuse de l'autorité et des citoyens.

— L'adjudication du *Chemin de fer de Paris à Lyon* avait été fixée au 20 décembre; une seule compagne

par suite de la fusion opérée s'est présentée pour soumissionner. Elle était représentée par MM. le général Baudrand, Ch. Lafitte, Hyp. Ganneron et Guill. Barillon. Sa soumission portait un rabais de deux ans six mois sur le maximum de 45 ans fixé par la loi; mais le ministre ayant fait connaître le maximum du gouvernement qui était de 41 ans 90 jours, l'adjudication ne put être tranchée; néanmoins la compagnie ayant accepté ce minimum, une ordonnance du lendemain l'a retenue adjudicataire, afin de pouvoir rendre à la circulation les nombreux capitaux engagés dans les chemins de fer.

Monsieur le rédacteur de la *Tribune lyonnaise*,

Veuillez m'ouvrir vos colonnes pour faire un récit rapide de l'influence du jeu des actions sur la place de Lyon, qui jadis offrait tant de sécurité et jouissait d'une si grande confiance.

Depuis quelque temps les déconfitures et les faillites se multiplient, et l'on ne sait quel en sera le terme, si le gouvernement n'intervient pour empêcher les trafics d'actions industrielles.

Il y a quelques années, les banquiers et les grandes maisons de commerce firent une convention, par laquelle ils s'engageaient à ne transiger à aucune condition avec leurs débiteurs. Je m'élevai contre ce pacte, parce que je sympathisais aux malheurs des petits commerçants qui, par le temps où nous sommes, sont traqués par la concurrence et les rapports directs qui s'établissent chaque jour davantage entre les consommateurs et les industriels, rapports qui s'augmenteront bien autrement encore quand l'Europe sera sillonnée de chemins de fer (Voir le *Journal du commerce* du 4 février 1844); mais alors il s'agissait de petits commerçants, malheureux par des faits le plus souvent indépendants de leur volonté, et non de déconfitures ou de faillites telles que celles qui se produisent depuis quelque temps, et qui ne sont pas de quelques mille francs, mais de cent mille et de millions. Il a été question d'acquéreurs de propriétés achetées en rentes viagères, de trafiquants de charges d'agent de change et autres, de rentes sur l'état, de marchés à livrer, et enfin d'actions sur des entreprises industrielles, telles que mines, bateaux à vapeur, gaz, chemins de fer, etc., sans compter les spéculations sur les marchandises, qui sont aussi des opérations hasardeuses, marchés que nous voyons être passés en usage, et qui cependant sont autrement qualifiés par la loi sur les faillites que les affaires ordinaires, puisque : *sont considérés comme banqueroutiers simples, ceux qui ont consommé de fortes sommes soit à des opérations de pur hasard, soit à des opérations fictives de bourse ou sur marchandises; ceux dont les dépenses personnelles ou les dépenses de leurs maisons sont jugées excessives, ceux qui, dans l'intention de retarder leur faillite, mettent des effets en circulation, et cependant nous ne voyons pas ces maisons qui viennent demander un accommodement à leurs créanciers, après avoir hasardé leur avoir au jeu, être poursuivies pour avoir consommé de fortes sommes à des opérations de bourse, bien souvent même elles ne sont pas déclarées en faillite, et cependant elles ont compromis un avoir qui n'était pas le leur, et sans égard pour ceux qui trop souvent, après beaucoup de peines et de sueurs, se voient ravir le fruit de leurs économies, et sans que ce soit un sujet de repentir de la part de celui qui a ainsi joué l'avenir de ses malheureux créanciers. Nous avons vu à Lyon le chef d'une forte maison d'épicerie qui, après s'être livré aux chances des achats de maisons en rentes viagères, avoir trafiqué des charges d'agent de change et autres, avoir fait des spéculations sur des denrées coloniales, a obtenu une remise de soixante-dix pour cent de ses créanciers, par transaction, de guerre lasse, et parce qu'il a été impossible de faire déclarer la faillite. En suite nous l'avons vu se promener en équipage jusqu'à un second malheur : cette fois il n'a pu échapper à une faillite, parce qu'il n'a pu rien offrir; mais il n'a pas été poursuivi pour banqueroute simple, et cependant cette dernière fois il avait outrepassé ses dépenses particulières et celles de sa maison, il avait mis en circulation des effets dans l'intention de retarder sa faillite. N'a-t-on pas, chose bien plus extraordinaire! refusé aux créanciers d'une maison de banque en état complet de cessation de paiements, de rendre jugement....., et ce n'est que deux années après qu'on a obtenu des déboutés d'opposition, et alors la faillite a été déclarée; mais ce long retard n'avait-il profité à personne? Tout récemment des catastrophes viennent d'affliger notre ville, et le crédit en est vivement menacé, cependant avec ceux qui en sont cause, tout s'est terminé ou se terminera en silence, parce que ce sont des personnages haut placés, nobles et puissants barons de la finance, bien apparentés, ayant une belle position sociale, et qu'on reconnaît excusables, parce qu'ils ont tenté de féodaliser l'industrie. Si c'étaient de pauvres petits commerçants qui luttent contre les transformations du moment, contre la concurrence et contre l'usure, oh! alors, haro sur le baudet.*

Une transformation sociale organisée par la solidarité pourra seule nous sortir de ce cahos; aussi toutes nos espérances sont-elles dans l'avenir.

Agrez mes salutations empressées. CLAUDIUS N.

N. D. R. Cette lettre devait prendre place dans le dernier numéro, le manque d'espace nous força de l'ajourner. Depuis, les négociants auxquels M. N. fait allusion ont été déclarés en faillite. La justice a suivi son cours.

FAILLITES. — MM. Guigou et Bouchardier, banquiers et marchands de soie, ont été déclarés en faillite par jugement du 27 novembre. Cette faillite, à raison de son importance et de la position de M. Bouchardier, juge au tribunal de commerce, a fait une grande sensation.

— MM. Gay et Costerisan aîné; Jarrin et Trotton, marchands-fabricants de chales, ont été déclarés en faillite par jugements du 5 décembre. — Ces faillites réagissent sur la classe ouvrière d'une manière grave. Beaucoup de chefs d'atelier ayant laissé accumuler leurs façons pour les paiements de la Noël, se voient non-seulement privés de cette ressource, mais on leur conteste le droit d'être payés par privilège de ces façons arriérées. Nous reviendrons sur cette question.

— Par jugement du 9 décembre, MM. Deboille frères et Chaudon, commissionnaires en soieries, ont également été mis en faillite.

— La faillite de MM. Buchi et Cie, marchands de soies et banquiers, a été déclarée par jugement du 20 décembre.

Par ordonnance du 2 décembre M. J.-H. Verd a été nommé courtier pour la soie en remplacement de M. Bert; MM. Alfred Louis et Jn-Samuel Ellis ont été nommés agents de change en remplacement de MM. Bender et Sauzet de Fabrias, démissionnaires.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

27 NOVEMBRE 1845. — *Approbation* du bail passé à l'administration de la guerre pour les hangards du clos de Ste-Marie-des-Chaines, au prix de 1,000 fr. par an, résiliable à volonté en prévenant un mois d'avance.

— *Idem* du devis supplémentaire par M. Benoit, architecte, de 75,000 f. pour réparations à l'église de St-Bonaventure, avec refus par la ville de concourir à ce surcroît de dépenses.

— *Renvoi à la section des finances* de la demande de la veuve du sieur Ribollet, inspecteur des convois funèbres, de reverser sur elle une somme annuelle de 202 f. 80 c., sur celle de 808 f. 85 c. allouée à titre de retraite à son mari, le 22 février 1844.

— *Idem* des budgets supplémentaires pour 1845, de la caisse de retraite des employés de la mairie, 2^e idem de ceux de l'octroi, 5^e école des arts et métiers de la Martinière, 4^e fondation Grognaud, 5^e institution de Nuzières, 6^e salles d'asile, 7^e dépôt de mendicité.

— *Avis favorable* à l'établissement d'un marché de vaches à fruits, le premier lundi de chaque mois, à Montplaisir, commune de la Guillotière.

— *Idem* à la demande des hospices civils d'assurer contre l'incendie une maison à Caluire.

— *Renvoi à la section des finances* du budget des hôpitaux civils pour 1846, montant en recettes, 1^{er} ordinaires 1,757,525 f., 2^e recettes extraordinaires 527,000 f. total, 2,084,525 f. — Et en dépenses, 1^{er} communes aux trois hôpitaux, 206,718 f., 2^e particulières à l'Hôtel-Dieu, 550,557 f., 3^e idem à la Charité, 478,018 f., 4^e id. au Perron, 47,452 f., 5^e extérieures des enfants trouvés, 475,000 f., total, 1,757,526 f., 7^e extraordinaires, communes aux trois hôpitaux, 154,464 f. 80 idem à l'Hôtel-Dieu, 151,800 f., 9^e idem à la Charité, 40,756 f., total égal à la recette, 2,084,525 f. — *Termes* maire, se félicite de l'augmentation des recettes ordinaires au nombre desquelles l'article **LOYERS DES MAISONS ET TERRAINS** figure pour 9,000 fr. (N. D. R.). — Nous ne sommes pas tout-à-fait de cet avis.

Rapport de M. Couderc sur le budget de l'école préparatoire de médecine, par lequel le déficit arrive à 18,290 fr. à porter au budget de la ville, à titre de subvention municipale. — Les conclusions sont adoptées après une longue discussion.

— *IDEM* de M. Reyre, au nom d'une commission spéciale, sur le projet d'embranchement du chemin de fer de Lyon à Avignon sur Grenoble. Le conseil « en exprimant le plus profond regret de ce que la loi du 16 juillet 1845 a exclu le trajet direct de Lyon à Grenoble « qui aurait été incontestablement le plus rationnel et le plus utile, émet le vœu formel que sur les trois projets présentés, celui partant de Vienne soit préféré » et définitivement adopté. »

— *Interpellation* de M. Boullée sur l'association houillère, et déclaration de M. le maire qu'il en entretiendra le conseil à sa prochaine séance.

4 DECEMBRE 1845. — *Approbation* de la transaction entre la fabrique de St-Nizier et M. Sauvage relative à des questions de mitoyenneté.

— *Renvoi à la section des intérêts publics* du traité avec M. le préfet pour l'agrandissement de l'école vétérinaire; d'après ce traité, l'église serait entièrement démolie et remplacée par une chapelle prenant son entrée sur le quai; à droite et à gauche seraient placés des bâtiments destinés d'un côté à une école de filles et de l'autre à une école de garçons.

— *Adoption* de la proposition de M. le maire d'établir au musée de peinture de Lyon, sous la direction de M. le conservateur, M. Mugnet, en qualité de restaurateur des tableaux, avec un traitement annuel de 3,000 francs.

— *Rapport* de M. le maire sur l'association houillère et son union avec le canal de Givors et le chemin de fer. L'impression est votée et une commission est nommée; elle se compose de MM. Faure-Péclot, E. Gauthier, Prunelle, Mermet, Guimet, Bouvard, Menoux, Marnas et Durand. Nota. Le rapport de M. le maire conclut contre l'association houillère.

— *Rapport* de M. Pons sur le budget de l'Antiquaille pour 1846, il est adopté, et le secours demandé par cet hospice est réduit au chiffre adopté par la ville, sauf à combler le déficit plus tard.

— *Approbation*, sur le rapport de M. Riboud, des budgets supplémentaires pour 1845 de 1^{re} caisse de retraite des employés de la mairie, 2^e etc. (V. ci-dessus lign.)

— *Rapport* de M. Reyre sur le budget de la ville. — Discussion des articles. — Le chapitre des recettes extraordinaires arrive à 819,585 fr. 47 c. est adopté.

9 DECEMBRE. Suite de la discussion du budget de la ville : il est adopté en son ensemble et arrêté de la manière suivante : *Recettes ordinaires* 5,741,867 fr. 20 c.; *recettes extraordinaires* 819,585 fr. 47 c.; **TOTAL** 4,561,252 fr. 50 c. *Depenses ordinaires* 2,435,753 fr. 89 c.; *depenses extraordinaires* 2,424,920 fr. 65 c.; **TOTAL** 4,560,654 fr. 52 c. *Excédant de la recette* 598 fr. 45 c.

Nous ne ferons que rappeler sommairement les discussions auxquelles l'examen du budget a donné lieu dans ces deux séances.

M. Christophe Martin demande que la ville acquière l'emplacement au bas de la côte des Carmélites, afin d'empêcher toute construction. M. le maire répond qu'il e-père traiter. — M. Seriziat-Carrichon réclame l'achèvement de la place Rouville. Le maire déclare que cela est impossible maintenant.

M. Christ. Martin prend la parole sur l'ordonnance qui a prescrit l'emploi des appareils inodores pour le curage des fosses d'aisance, M. Bonnet n'y voit que l'établissement d'un monopole; M. Riboud annonce que les propriétaires qui auraient à se plaindre de négligence à cet égard n'ont qu'à s'adresser à la mairie, et que le curage sera fait dans la soirée même. M. Boullée parle sur l'école de médecine et demande la création d'une faculté. M. Marnas demande le remplacement des barrières de St-Just où elles étaient; il est appuyé par MM. Seriziat, Falconnet et Chr. Martin; M. Menoux pense que la question mérite examen; M. le maire ne la croit pas admissible, les lorts de Loyasse devant être reliés à ceux de St-Irénée. Quant au chemin promis lorsque St-Just a été compris dans la ligne de l'octroi, il s'en occupe et espère réussir.

M. Durand demande le changement de direction de l'égoût de la rue Stella : il y sera fait droit. M. Donnet signale l'état fâcheux du cimetière de Loyasse : un marché vient d'être passé à ce sujet avec un jardinier. Le traitement des agents de police a été augmenté de 100 fr., et leur nombre porté à 36. M. Bergier réclame un costume uniforme pour ces agents : M. de Vauxonne fait des observations, et M. le Maire examinera. M. Falconnet propose de faire éclairer l'horloge de la place du Change, M. le maire espère y parvenir. M. Dolbeau appelle l'attention sur les chemins vicinaux, M. le maire déclare ne pouvoir augmenter le crédit relatif à cet article. M. Devauxonne demande qu'on s'occupe des promenades publiques et signale celle de Bellecour, M. le maire y songera. M. Christ. Martin voudrait que l'on étudiait en Angleterre la forme des *squares* ou places publiques, M. Prunelle ne croit pas praticable ce système. M. le maire entretient le conseil de la question des eaux. M. Guimet se plaint de la commission scientifique nommée à cet effet; MM. Pons et Mermet sont entendus, le conseil ne décide rien. M. Durand appelle l'attention sur les actions de la compagnie du gaz pour l'éclairage de la ville de Lyon, dont les actions valent aujourd'hui 4,000 francs et pourront être réduites à zéro, à l'expiration du traité fait avec la ville. M. Boullée demande une allocation plus élevée à l'académie des sciences. M. Bergier sollicite l'établissement de *crèches* à Lyon pour les jeunes enfants; le maire répond que l'initiative doit venir principalement des personnes zélées et charitables, et que l'administration secondera leurs efforts. M. Mermet revient sur le plan de la rue des Bouquetiers et le critique, M. le maire ne pense pas qu'on puisse maintenant occuper de cette question utilement. M. Brossette réclame le rétablissement de la pompe de la rue Bonneveau. M. Pasquier fait la même demande pour la place de la Boucherie St-Paul.

Monsieur le rédacteur,

En venant de traverser le quartier de nos ouvriers lyonnais, j'éprouve le besoin d'exprimer la satisfaction que j'ai ressentie en voyant la continuation de la rue Imbert-Colomès, destinée à vivifier une partie de la Grande-Côte. — Il ne faudrait cependant pas s'en tenir là dans les projets d'améliorations. — Les imaginations travaillent, et permettez-moi de répéter par la voie de votre journal les on dit que je viens de recueillir. — Il faut attaquer le fameux point appelé les Pierres-Plantées, animer en même temps le clos Bodin jusqu'à présent délaissé. — Il y a toujours avantage à s'occuper des grandes artères de préférence aux petites voies de communication. Relier le clos Bodin avec les Chartreux serait aujourd'hui chose facile, et nous devons espérer qu'on ne laissera pas échapper les occasions favorables qui se présentent. — Le prolongement de la rue Ste-Blandine jusqu'à la Côte est chose qui ne présente aucune difficulté; au-delà se trouvent de grands clos qu'il s'agirait de traverser. — Sur de semblables terrains, on pourrait édifier des habitations pour nos ouvriers, éviter ces maisons élevées qui ressemblent à des casernes, s'occuper du confortable en donnant l'air et le jour si nécessaires à la santé du travailleur. Un jeune architecte

de mérite nous a fait voir des projets de constructions à la fois gracieuses et peu dispendieuses, et nous avons applaudi à son idée. Maintenant, mon indiscrétion sera complète, si je raconte que les terrains en question appartiennent à des personnes qui seraient, dit-on, disposées à concéder l'espace nécessaire pour ouvrir une rue. C'est un heureux hasard qui a ainsi disposé toutes ces propriétés, espérons que l'administration municipale saura en profiter. — Que nos édiles se mettent donc promptement à l'œuvre et tracent cette longue ligne qui joindrait la portion dominant le Rhône avec le point culminant des Chartroux pour aller ensuite gagner la Saône. — La ville s'est occupée de la place de la Boucherie des Terreaux qui ne sera jamais que le quartier des lozettes, c'est futile et fort peu moral. N'importe, elle a pris pour devise sans doute : fais ce que dois, advienne que pourra. — Aujourd'hui, on ne saurait se refuser, sans faire acte d'injustice, à travailler activement aux communications à établir entre le quartier des négociants et celui des ouvriers ; c'est en allant au-devant de semblables améliorations que Lyon arrêtera ces émigrations qui conduisent le riche aux Brotteaux et le prolétaire à la Croix-Rousse. — Telles sont les observations auxquelles je vous prie de vouloir bien accorder la publicité de vos colonnes.

Agréez, De B.....

COUR D'ASSISES DU RHONE (4e trimestre).

1 DÉCEMBRE 1843. — Détournement de mineure et contrat de mariage signé par un homme marié. — **FAVRE** Pierre-François. — 4 ans d'emprisonnement. — **Me Lardière**, défenseur.

2 IDEM. — Faux en écritures de commerce. — **AURAY** Antoine. — Cinq ans de prison. — **Me Proton**, défenseur.

IDEM. — Attentats à la pudeur. — **LACOTE** Jean-Pierre, instituteur, ancien frère des écoles chrétiennes. — Travaux forcés à perpétuité avec exposition. — **Me Pezzani**, défenseur.

3 IDEM. — Vols par plusieurs personnes dans des maisons habitées avec effraction et fausses clés. — **BARRAL** François, **LACOTE** François, **NICOU** Louis, **GIRARD** P.-M., **COIGNET** François. — Barral, huit ans de réclusion ; Nicoud et Coignet, six ans ; Girard, cinq ans ; Lacote, acquitté. — **M^{es} Dubost, Mazelle, De Rossi, Lardière, Dumont**, défenseurs.

4 IDEM. — Faux en écriture privée. — **AGUETTAZ** Jean. — Un an de prison. — **Me Polinière**, défenseur.

IDEM. — Attentat à la pudeur sur une fille de moins de quatre ans. — **HAVRI** Balhazar. — Cinq ans de prison. — **Me Pezzani**, défenseur.

5 IDEM. — Faux en écriture privée. — **JOANNES** Francisque. — Acquitté. — **Me Roë**, défenseur.

IDEM. Faux en écritures authentiques. — **BLANC** Jean-Marie, **COQUARD** Jean-Marie. — Le premier, deux ans de prison, le deuxième, acquitté. — Tous deux condamnés à payer 800 francs de dommages-intérêts à **M. Nathan-Mayer**, partie civile. — **M^{es} Pezzani, Lardière**, défenseurs. — **Me Pine-Desgranges**, avocat de la partie civile.

6 IDEM. — Banqueroute frauduleuse. — **MERCIER** Nicolas ; veuve **GODARD**, femme **MERCIER**. — Le premier, cinq ans de réclusion ; la seconde, six ans de travaux forcés. — **Me Chanay**, défenseur.

8 IDEM. — Faux en écritures privées. — **PECOUT** Pierre. — Deux ans de prison. — **Me Deprandière**, défenseur.

IDEM. — Banqueroute frauduleuse. — **BLANC** Joseph. — Un an d'emprisonnement. — **Me Pine-Desgranges**, défenseur. — Réserves ont été faites contre le sieur **Pléney**, agent d'affaires, qui figurait comme témoin.

9 IDEM. Vols de nuit dans des maisons habitées avec effraction. — **RIGOT**. — Cinq ans de prison. — **Me Vidalin**, défenseur.

IDEM. — Vols dans une maison habitée, à l'aide de fausses clés. — **Mariés GAVET**. — Gavet, cinq ans de réclusion ; femme Gavet, six ans de travaux forcés. — **M^{es} Lablatinière, Caillaud**, défenseurs.

10 IDEM. — Viol sur un enfant six ans. — **MINGRET** Léonard. — Vingt ans de travaux forcés. — **Me Grand-Perret**, défenseur.

IDEM. — Fausse monnaie. — **CHARLES** Jean dit **Desforet**. — Cinq ans de réclusion, exposition publique et 100 francs d'amende. — **Me Grand**.

11 et 12 IDEM. — Avortement. — **COUDROYER** Louis-Théodore ; **ESCOFFIER** Françoise, femme **Pichat**. — Acquittés. — **M^{es} Roë, Pine-Desgranges**.

13 IDEM. — Homicide. — **DURAND** Pierre-André, renvoyée à la prochaine session.

15 et 16. — Vol avec circonstances aggravantes — **POLY** François, **FRANÇOIS** dit **Marimier**. — Acquittés. — **M^{es} Vachon, Gastine**, défenseurs.

16-17 et 18. — Cinq meurtres (sa femme et ses quatre enfants) à **Coris**. — **BROUILLARD** Joseph. — Condamnation à mort. — **Me Valentin**, défenseur.

Notre prochain numéro contiendra sur l'organisation du travail un article de **M. BOUVERVY**, chef d'atelier, honorablement connu par sa capacité et comme chef des sections ouvrières en novembre 1831. On sait qu'à la suite

d'une discussion sur l'emploi des machines, insérée dans l'ancien *Echo de la fabrique*, **M. Anselme Petetin**, rédacteur du *Précurseur*, ne craignait pas de dire qu'il aurait désiré voir **M. Bouvery** appelé à représenter les ouvriers lyonnais à la chambre des députés. Jusqu'à ce jour les hommes de théorie se sont seuls fait entendre ; il est bon de recueillir toutes les voix et que les hommes pratiques, les prolétaires enfin aient leur tour.

AVIS A LA FABRIQUE.

COMMERCE DES SOIES. — *Escompte*. — Les marchands de soie de Lyon ont pris, le 20 décembre dernier, une délibération portant, sur l'honneur, l'engagement réciproque de se conformer aux dispositions suivantes :

1^o A partir du premier janvier 1846 les factures seront stipulées à 90 jours de terme prenant date du jour de la reconnaissance, sous un escompte unique et invariable de 12 pour 100 qui en sera immédiatement déduit.

2^o Les factures ainsi réduites seront escomptables à raison de 6 pour 100 l'an, jour par jour, sans qu'il puisse être faite remise ni abandon de l'intérêt d'aucun jour sur les espèces ou valeurs qui seraient reçues en règlement.

Nous donnerons, dans le prochain numéro, les noms des signataires ainsi que les considérans qui précèdent cette délibération.

Un grand nombre de chefs d'ateliers ayant reconnu les difficultés qui existent dans la pratique pour l'application du *déduit de huitaine*, ont profité des dernières élections de la fabrique pour soumettre à leurs confrères un projet de *pétition au conseil des prud'hommes*. Nous en donnerons le texte dans notre prochain numéro, l'ayant reçu trop tard pour le mettre dans celui-ci.

FABRIQUE DE CHALES. — On nous rapporte que la maison **Damiron** n'accepte aucun chef d'atelier sans qu'il ait été présenté par **M. C....** autre chef d'atelier ; elle peut bien être dans son droit, mais un droit pareil, qui est en désaccord avec l'usage et tend à soumettre la masse des ouvriers au patronage de quelques-uns, mérite d'être signalé.

M. CARQUILLAT a obtenu une médaille d'argent à l'exposition publique qui a eu lieu à Toulouse, et dans laquelle a figuré le tableau de la visite du duc d'Aumale à la Croix-Rousse. Ce tableau, véritable chef-d'œuvre de tissage, a, comme on sait, valu déjà à son auteur, fabricant, rue Céli n° 12, à la Croix-Rousse, une médaille d'or à l'exposition décennale de Paris l'année dernière, et l'une des médailles de la fondation du prince Lebrun à l'académie de Lyon. On ne saurait trop encourager les hommes utiles qui font la gloire et la prospérité de la fabrique. C'est par de semblables travaux que la classe prolétaire répond à ses détracteurs. — *L'Impartial du midi* a reproduit le rapport de **M. Chenavard** sur la distribution des médailles de la fondation du prince Lebrun, nous l'en remercions, puisque, grâce à cette publicité nouvelle, la gloire de nos ouvriers lyonnais se propage.

INDUSTRIE SÉRICICOLE. — **M. Fraissinet**, pasteur à Sauve (Gard), auteur d'un ouvrage estimé, le *Guide du magnanier*, annonce une découverte immense pour l'industrie séricicole, soit un *procédé infailible* pour obtenir des œufs de vers à soie à leur plus haut point de perfection. Il cédera ce procédé lorsqu'il aura obtenu un certain nombre de souscriptions au prix de 10 fr. remboursable si cette méthode n'est pas jugée infailible. — On souscrit chez **M. Fraissinet** ou chez **M. Marc-Aurél**, imprimeur à Valence (Drôme). — On peut également s'adresser pour cet objet au rédacteur de la *Tribune*, rue St-Jean, 35, au 2e, qui se chargera gratuitement de faire parvenir les souscriptions.

Nous recevons d'un négociant lyonnais, instruit et recommandable, **M....**, la lettre suivante en réponse à l'article *Revue de la fabrique* inséré dans notre dernier n° , page 93.

Lyon, 12 décembre 1843.

Monsieur le Rédacteur,

En votre journal, n° 10, *Revue de la fabrique*, vous écrivez :

« L'article châte laine et cachemire qui, depuis deux ans avait pris une faveur inconnue jusqu'à cette époque, semble avoir subi plus que du ralentissement. « On ne sait encore à quoi l'attribuer, et personne ici « n'ose parler de la concurrence étrangère, parce que « tout le monde est persuadé que pour cet article elle « n'existe pas. »

Sans prétendre expliquer la cause du ralentissement extraordinaire que vous mentionnez, **M. le Rédacteur**, je suis malheureusement à même de vous affirmer que la concurrence étrangère se trouve excessivement redoutable en cet article. Vienne compte en châles laine dits cachemire 6 à 7 mille mètres ; ils sont répartis en petits ateliers comme à Lyon, occupés par près de 500 fabricants (les soieries sont tissées en grandes manufactures). En Autriche la laine coûte 20 pour 100 de moins qu'en

France. Sur cet article la façon se paie au mille ; elle est constamment la même et au-dessous de nos plus bas prix. Les frais de des-ens sont moins considérables que chez nous, parce qu'on copie nos châles réussis sans éprouver de pertes d'essais infructueux et parce que les des-ens y travaillent plus longtemps, les consommations courantes qu'on y recherche étant moins exigeantes.

En résumé les châles de Vienne, en raison de leur bas prix, obtiennent sur le grand marché du nord, à Leipzig, le débit le plus considérable. Sur tous les marchés étrangers ils font également une rude concurrence aux châles français.

Je pourrais ajouter que l'Ecosse s'est emparée du monopole de certains châles longs, façon cachemire, chaîne et trame coton, dont la consommation pour ceintures et turbans est très-importante dans l'Orient. Nîmes, si apte à établir des articles à bas prix, ne peut encore rivaliser.

Je me suis permis de vous fournir ces tristes renseignements, afin que notre industrie, loin de s'endormir sur ses lauriers, redouble d'activité pour triompher dans la lutte acharnée que lui suscite ses concurrents étrangers.

Agréez mes salutations distinguées.

Un fabricant lyonnais.

ÉLECTIONS DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

La fabrique de Lyon a été appelée sur la fin du mois dernier à nommer des prud'hommes en remplacement de ceux dont les fonctions étaient expirées ou qui étaient démissionnaires ; nous allons présenter le compte rendu succinct des élections qui ont eu lieu.

Section de soierie.

Electeurs inscrits, 582. Votants,

NÉGOCIANS : Membres sortans, **MM. BRISSON, BERTRAND et GINDRE** ; démissionnaires, **MM. GRILLET, CHAVENT et RAY**.

Les trois premiers ont été réélus et les trois autres remplacés par **MM. REBEYRE, GARIOT et Jules PENEL**.

Fabricans chefs d'atelier.

1^{re} SECTION. Electeurs inscrits, 359. Votants, 212.

M. FALCONNET, membre sortant, a eu 156 voix et a été réélu ; **M. SAUNIER** en a eu 43 ; **M. BONNET**, 4 ; les autres voix perdues.

2^e SECTION. Electeurs inscrits, 122, votants 72.

M. ROUSSY, membre sortant, n'a eu que 28 voix. **M. MEUNIER**, son concurrent, a eu 44 voix et a été élu.

6^e SECTION, 1^{re} de la Croix-Rousse. Votants, 194.

M. BARBIER, membre sortant, a eu 164 voix et a été réélu ; **M. MILLERON** son concurrent, ancien prud'homme, en a eu 22 ; voix perdues, 8.

7^e SECTION, 2^e idem. ; votants, 223.

M. GUINET, prud'homme sortant, a eu 200 voix et a été réélu. **M. GREFFO**, 21 ; voix perdues, 4.

Section de bonneterie et tulle.

Electeurs inscrits, 46 ; votants, au 1^{er} tour, 17, au 2^e 18.

MM. CHARVET et COLLUSON, membres sortans. **M. COLLUSON** a été réélu par 14 voix sur 17 ; **M. VIARD** a été élu en remplacement de **M. Charvet** démissionnaire par 13 voix ; **M. SIBILLE** en a eu 4 et **M. BUYS** 1.

Section de dorure.

Elect. inscrits, 112 ; votants, au 1^{er} tour, 37, au 2^e 39.

MM. MASSARD et TARPIN, membres sortans. Le premier a été réélu au premier tour par 27 voix. **M. SIMEAN** a été nommé en remplacement de **M. Tarpin** par 27 voix. Ont eu ensuite, **MM. VALENTIN** 4 voix et **FICHET** 3 voix ; 5 voix perdues.

Section de chapellerie.

Elect. inscrits, 135 ; votants, au 1^{er} tour, 26, au 2^e 29.

MM. BLACHE et COMBE, membres sortans. **M. Blache**, qui s'est retiré, a été remplacé par **M. PIRON**, qui a eu 22 voix. **M. PERTICOZ** a eu ensuite une voix et **M. BLACHE**, malgré son désistement, en a eu 6. — **M. COMBE** avait été élu au premier tour par 21 voix ; 5 disséminées.

Nous ne dirons rien, afin de ne pas nous répéter, de ces élections en ce qui concerne les sections autres que celles de la soierie. Elles présentent, on le sait, une anomalie qui devra disparaître, car on ne peut dire qu'il y ait dans ces sections une représentation quelconque de la classe ouvrière ; mais c'est là un sujet qui demande à être traité directement. Nous y reviendrons. — Nous rendrons un juste hommage à **M. Blache** qui se retire et dont la perte sera vivement sentie. Mais ce qui doit adoucir ces regrets, c'est que **M. Piron** qui le remplace est homme de progrès autant que négociant éclairé et consciencieux.

En ce qui concerne la section de soierie, nous voyons avec peine ces démissions successives de **MM. les négocians** appelés à l'honneur de siéger au conseil. Espérons que les nouveaux élus seront plus

constants et conserveront leur mandat pendant au moins le temps voulu; ce n'est qu'ainsi que des traditions peuvent s'établir et qu'on peut espérer une jurisprudence fixe.

Tous les prud'hommes chefs d'atelier, à l'exception d'un seul, ont été réélus. Nous ne connaissons pas celui qui remplace M. Roussy, mais quel qu'il soit, il nous sera permis de regretter un homme dont la fabrique s'enorgueillit à juste titre. M. Roussy, par l'obtention de la médaille d'or à l'exposition de 1844, a bien mérité de la fabrique et de la ville de Lyon, car l'une et l'autre profitent de la gloire acquise par un des leurs. Nous devions ce juste hommage au prud'homme remplacé; et maintenant, convaincus que M. Meunier, son successeur, est digne de l'honorable fonction à laquelle la confiance de ses confrères l'a appelé, il nous reste à le féliciter de l'avoir emporté sur un concurrent aussi recommandable.

Nous ne terminerons pas ce compte-rendu sans prendre l'engagement de reproduire un article remarquable du *Censeur* (19 décembre) sur le droit des ouvriers patentés, quoique ne possédant pas quatre métiers, de concourir à l'élection des prud'hommes et qui cependant n'y ont pas été appelés. Nous regrettons que ce journal n'ait pas profité de sa périodicité quotidienne pour publier cet article en temps utile, mais il n'a paru qu'après la clôture définitive des listes. Nous avons donc par conséquent du temps devant nous avant les élections de 1846, pour élaborer cette question et nous n'y manquerons pas.

Conseil des Prud'hommes.

Audience du 3 décembre 1845.

Le négociant qui prend l'engagement de payer à un marchand de métiers une somme en l'acquit d'un ouvrier pour prix de métiers livrés à ce dernier, est-il fondé à prétendre qu'il ne doit tenir compte que du 8e des façons retenues par lui? — Non.

Ainsi jugé au profit de Coste contre Bonnard et Cie. Ces derniers ont été condamnés à payer immédiatement les 208 fr. dus au marchand de métiers.

Lorsqu'un négociant veut faire cesser un métier monté pour lui, avant que le prix des façons ait été couvert, doit-il indemniser le chef d'atelier? — Oui.

Ainsi jugé au profit de deux chefs d'atelier, Escot et Godard contre Doux, Roche et Dime. Le premier, auquel il restait cinq châles à finir, a obtenu 46 fr. au lieu de 30 que les arbitres avaient alloués et le second qui avait huit châles à faire a obtenu 75 fr.

Audience du 10 décembre.

Le conseil, sur la plainte de Furnion frères, a déclaré qu'il y avait copie indirecte dans un coupon d'étoiles laine et soie pour gilet, saisi chez M. Manger, tailleur, et acheté par ce dernier de Edouard Tifer, négociant, rue des Bons-Enfants, à Paris. Les parties ont été renvoyées devant les tribunaux compétents.

L'inscription sur le livret d'un ouvrier d'une retenue supérieure au 5e des façons est-elle nulle et doit-elle être réduite à ce 5e? — Oui.

Ainsi jugé entre Tignard et Rigaud.

Le chef d'atelier qui renvoie un apprenti sans contestation et lui fait même remise de ses effets, peut-il être admis, après un certain laps de temps, à réclamer une indemnité? — Non.

Ainsi jugé entre Fatisson et demoiselle Deschelette.

Le conseil a-t-il le droit d'exiger qu'un apprenti auquel le chef d'atelier consent à donner un livret parce qu'il ne peut plus l'occuper par manque d'ouvrage, soit soumis pendant quelque temps à une surveillance dans un atelier afin de constater sa capacité, avant que ce livret lui soit remis. — Oui.

Sur la demande de Villoux, en continuation d'apprentissage ou remise d'un livret, le chef d'atelier Fontaine consentait à délivrer un livret, mais le conseil a décidé, très sagement à notre avis, que ce jeune homme serait mis pendant deux mois sous la surveillance d'un membre du conseil, afin de constater sa capacité et que ce ne serait que sur le rapport de ce membre qu'il obtiendrait un livret.

Audience du 17 décembre.

Le conseil est-il compétent lorsqu'il s'agit, non de la contrefaçon d'un dessin, mais d'un procédé mécanique? — Non.

Saint-Paul, breveté pour un rabot mécanique propre à fabriquer du velours coupé et frisé sur le

même fer, voulait faire constater une contravention contre le sieur Penel, également breveté et qui prétend que son procédé, quoique produisant les mêmes résultats, n'est pas celui du sieur St-Paul. Le conseil s'est déclaré incompétent.

Une dévideuse peut-elle garder la soie qui lui est confiée en nantissement de ce qui lui est dû? — Non.

A-t-elle un privilège sur les façons qui pourront être dues au chef d'atelier? — Oui.

Ainsi jugé entre dame Issler et Massard.

Audience du 24 décembre.

Cette audience n'a présenté aucune cause qui nous ait paru intéressante, à l'exception d'une seule omise par l'*Echo de l'Industrie*, et que nous allons relater :

L'apprenti qui s'est montré capable de faire journée peut-il se borner à la tâche? — Non.

Ainsi jugé entre Audiffret et Lutteau, le conseil a pensé avec raison que l'apprentissage manquerait son but, si le chef d'atelier qui, en contractant avec un apprenti a droit d'espérer de lui un travail assidu, était ensuite réduit à n'avoir que deux tiers de journée.

M. le président, après le prononcé, a donné des explications à l'auditoire, en ce sens, afin de l'éclairer complètement sur les devoirs des apprentis.

BREVETS d'invention concernant la fabrique de Lyon, promulgués par ordonnance du 8 septembre 1845. (Bulletin des lois, no 1295.)

BERGER, Charles, — système dans le jeu des crochets de la mécanique Jacquard.

DAVID, Pierre Simon, — mécanique à canettes.

DUCLY, Imbert-Antoine et MOIROUD, François-Antoine, — procédé pour accélérer l'acidification des spiritueux et composer un vinaigre destiné à la teinture.

GACHE, Jean, — moyen propre à régulariser la tension et le nombre des fils de soie mis en canne pour en former les chaînes de pièces sur les ourdissoirs.

ODERU, Marie-Pauline, — procédé de crépage dit crêpe à grains anglais.

PIPI, Eusèbe et BEL, Antoine, — moyen de supprimer une partie du lisage des cartons employés dans le métier à la Jacquard.

THIERS, Rodolphe et DANGLES fils, — roquets en métal pour la fabrique de soieries, propres à remplacer ceux en bois.

VERITA, Ferdinand, — mécanisme propre à filer la soie à l'eau froide par un procédé chimique.

VOISIN, Clément, — système propre à la fabrication de toutes sortes de tissus, cambrés, bosselés pour bottes, bottines, corsets, chaussettes, guêtres, etc., dit sans couture.

MUSIQUE. — M. *Billon fils*, musicien et facteur d'accordéons, Grande-Côte, n° 46, est parvenu à donner un son haut et clair à l'accordéon et à rendre les notes moins cassantes et moins sujettes à varier : c'est une découverte précieuse pour les nombreux amateurs de cet instrument et sur laquelle nous appelons l'attention publique.

ORTHOPÉDIE. — Signaler les bienfaits que la science verse sur l'humanité est un devoir pour la presse. Nous avons déjà appelé (v. p. 73) l'attention sur les mécanismes employés par M. *Bongrand*, pour redresser les difformités de la taille. Mais c'est un sujet trop important pour craindre d'y revenir : nous publions donc avec plaisir la lettre suivante et le certificat qui l'accompagne.

Vaise, le 12 décembre 1845.

Au Rédacteur de la Tribune lyonnaise.

Monsieur, la reconnaissance est un plaisir autant qu'un devoir, et c'est pourquoi je vous prie de donner la publicité de votre journal à l'expression de ma gratitude pour M. *BONGRAND AÎNÉ*, qui demeure grande rue Mercière, n. 50, au Bateau à vapeur. Ma petite fille, qui réside chez moi, était atteinte d'une difformité à l'épine dorsale. Dans l'espace de six mois cette difformité a disparu, et ce résultat est dû aux mécanismes employés par M. *Bongrand*, et qui sont de son invention. Je vous prie de publier le certificat ci joint qui l'atteste.

J'ai l'honneur, etc.

Simon RIVIERE.

Copie du certificat :

Nous tous, voisins et connaissances de M. Rivière père, à Vaise, certifions que la petite-fille de M. Rivière était difforme à l'épine dorsale, et que M. *Bongrand aîné*, au Bateau à vapeur, grande rue Mercière, n. 50, à Lyon, l'a redressée dans l'espace de six mois par des mécanismes de son invention.

J'approuve la déclaration : *Arnaud*, propriétaire de M. Rivière. Vaise, 25 novembre 1845. J'approuve : *Reverchon*. J'approuve la déclaration : *Carlou*. J'approuve : *F. Rivière*. J'approuve : *Chalmel*. J'approuve la déclaration ci-dessus : *Joly*. J'approuve : *F. Grabit*. J'approuve : *Dutroncy*. *Femme Ravy*. *Ravinet*. J'approuve : *P. Poizat*. J'approuve : *Noir*. J'approuve : *Gau-*

thier. *Jean Despréle*. J'approuve : *Jubin*. J'approuve : *Chanier*. J'approuve : *Linguen*. J'approuve : *Morise*. J'approuve : *Dlle Perret*. J'approuve la déclaration ci-dessus véritable, moi, père de l'enfant : *Antoine Jousset*. J'approuve la déclaration ci-dessus bien véritable, moi, grand père de l'enfant : *Simon Rivière*.

MAGNÉTISME. — Nous avons annoncé (page 87), l'amputation d'une jambe faite à une jeune fille de 17 ans pendant le sommeil magnétique. Elle avait été endormie et mise dans un état complet d'insensibilité par M. *DELENTE*, membre de l'*Athénée électro-magnétique* de Lyon, directeur des lits militaires à Cherbourg. Le *Journal du magnétisme* contient (p. 492) le procès-verbal de cette opération chirurgicale; il est signé par la jeune fille, *Maria d'Albanet* et par MM. *Gibon* et *Loysel*, docteurs médecins, *Durand* et *Daragon*, professeurs. Nous ne le transcrivons pas, mais nous le tenons à la disposition de ceux qui voudraient le consulter.

La question de l'insensibilité produite par le sommeil magnétique, à la volonté du magnétiseur, est donc un fait avéré et cela par une preuve irrécusable. On doit comprendre dès lors l'importance d'une science qui produit un tel résultat; c'est un bienfait immense pour l'humanité. Ne serait-ce que sous ce rapport le magnétisme mérite d'être étudié.

Mais s'il est impossible de nier l'insensibilité physique produite par le magnétisme, parce que l'incrédulité la plus grande est contrainte de céder à l'évidence de faits palpables, les anti-magnétiseurs se retranchent sur des points dont il est plus difficile de les débusquer, points sur lesquels nous nous proposons d'appeler spécialement l'attention publique dans la série de nos articles dont chaque numéro de la *Tribune*, selon notre promesse, en contiendra toujours un.

Ainsi la lucidité, le don de seconde vue, la prescience, le rapport avec les intelligences supérieures qui continuent la chaîne des êtres de l'homme à Dieu, toutes ces facultés mystiques, prouvées pour nous, rencontrent de nombreux incrédules, parce que tout cela ne tombe pas sous les sens d'une manière directe.

Au nombre de ces *thomas* de la science magnétique, nous sommes obligés, à notre grand regret, de comprendre M. *Charnier*, prud'homme, chef d'atelier. Si dans mainte occasion nous avons soumis nos lumières aux siennes; si nous le regardons avec justice comme un des prud'hommes les plus instruits, un des défenseurs les plus zélés des droits des ouvriers, il nous permettra d'être en cette occasion en complète discordance avec lui. Notre impartialité et notre déclaration publique que la *Tribune* serait toujours ouverte à toutes les réclamations, à toutes les doctrines, même à celles qui nous froisseraient le plus dans nos sentiments, nous forcent à accueillir la lettre que M. *Charnier* nous adresse contre le magnétisme; mais en même temps nous lui ferons observer que, sans entendre approuver ou rejeter la vérité du fait dont il a été, dit-il témoin oculaire, il n'est pas permis, en bonne logique, de nier le magnétisme, parce que quelques-uns s'en serviraient pour exploiter la crédulité publique. Ce serait nier la sagesse de la religion sous le prétexte qu'il y a de faux dévots et de mauvais prêtres.

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez insérer dans votre prochain numéro le narré d'une soirée magnétique. La scène s'est passée dans le cabinet de M. *Munaret*, docteur-médecin à Lyon, aujourd'hui à Brignais, quelques jours après la mauvaise réception que fit la section de médecine au docteur *Laurent* et à sa fameuse somnambule la demoiselle *Prudence* au congrès de Lyon. Ce médecin-magnétiseur voulut venger l'affront reçu par lui, en présence d'un certain nombre de médecins, de chimistes et de botanistes réunis; ce fut en cette dernière qualité que j'y fus invité.

Après que la somnambule fut endormie, on lui plaça un masque de plomb de deux millimètres d'épaisseur, ce masque n'avait d'autre ouverture que l'orifice bucal.

La somnambule gagna une partie d'écarté, une autre de domino, ensuite elle lut une page ouverte au hasard.

Après le merveilleux, voyons la cause : 1° La prunelle de la dormeuse était dans l'état de veille; 2° La lèvre supérieure de son masque était plus saillante que celle inférieure et projetait un rayon de lumière depuis l'œil jusque sur les objets qu'elle semblait seulement palpier. En voici la preuve : Le docteur *Laurent* fut réduit à refuser d'abord 20,000 francs ensuite 22,000 fr., si la dormeuse parvenait à lire le quart d'une page au travers d'une feuille de papier à lettre appliquée sur l'impression. Une discussion bruyante s'éleva, la somnambule fut dé-

pouillée de son masque, qui fut tour à tour essayé par les spectateurs, et qui purent parfaitement lire par l'ouverture buccale.

Voilà qui est concluant ! Conséquemment les malades ou leurs proches doivent considérer le magnétisme appliqué à la médecine comme l'empirisme le plus dangereux. J'ai l'honneur, etc.

CHARNIER.

Lyon, ce 16 décembre 1843.

MÉDECINE. — La médecine est née dans les temples ; elle faisait partie des connaissances qu'on acquerrait par l'initiation. Les premiers prêtres furent les premiers médecins ; c'est que *prêtre* et *médecin* sont synonymes ; l'un est le médecin du corps, l'autre celui de l'âme. Ce n'est qu'en matérialisant la médecine qu'on est parvenu à séparer ces deux sacerdoces, d'où est venue probablement l'idée d'accuser les médecins d'athéisme. Il n'y avait pas de parole plus énergique pour indiquer la séparation de la médecine et de la théologie qui, dans l'origine, étaient unies. L'école de Salerne, dans ses savans aphorismes, a défini la santé : *mens sana in sano corpore*, afin de prouver la relation qui règne entre l'esprit et la matière, entre l'âme et le corps. Cependant nos facultés de médecine se bornent à enseigner l'art de guérir abstraction faite de cette corrélation ; elles matérialisent la science au lieu de prendre leur point d'appui sur ce que nous croyons pouvoir appeler la *religiosité médicale*. M. BAUN (de Saint-Georges) vient combler cette lacune, si nous nous en rapportons à un prospectus que nous avons sous les yeux et dans lequel nous lisons cette phrase :

« Quand on observe l'ensemble de l'humanité, pour rechercher la cause de ses vicissitudes, on est amené à la découvrir dans l'absence de l'application des lois naturelles qui la régissent et qui se divisent en deux grandes classes : l'une a trait à notre esprit, l'autre à notre corps. Il en résulte logiquement que pour pouvoir les diriger selon le but que s'est proposé le créateur, il faut connaître soit les lois en vertu desquelles l'esprit fonctionne, soit ce les qui président à l'entretien du corps. »

M. Brunse propose d'ouvrir, un Cours divisé en quatre parties, qui aura pour objet de présenter la connaissance élémentaire de ce qui concerne le corps de l'homme relativement à son organisation et au mécanisme de ses fonctions et à la formation de ses maladies. La première partie comprendra les leçons suivantes :

De la fonction de l'homme sur la terre. — Précis de l'histoire de la médecine. — De son utilité. — De l'organisation médicale actuelle, de celle qu'on propose ; des vices de l'une et de l'autre ; de ce qu'elle doit être pour qu'il lui soit loisible de formuler la loi de Dieu. — Démonstration que le christianisme, le catholicisme, la philosophie, la médecine, la législation, la science sont autant d'anneaux d'une même chaîne qui doit former une unité en Dieu. — Preuves que toutes ces questions ont trait à la santé humaine. — L'absence de la force vitale qui émane de Dieu tient par un mystère l'âme unie à la matière et conserve celle-ci par le moyen des fonctions de cette matière. — L'homme résume en lui tout les êtres animés ; il a la vie du végétal ou de nutrition, celle de l'animal ou de la relation, plus celle de l'intelligence ; les deux premières sont l'objet de ce cours, la dernière appartient à la philosophie et à la théologie. — Motif de cet ordre d'enseignement quoiqu'il change celui admis par les facultés et les auteurs. — Utilité de la connaissance des trois grandes fonctions qui constituent l'être. — De leurs rapports.

La deuxième partie, divisée en quatre sections, comprendra :

1° L'anatomie ; 2° la physiologie des organes de la vie de nutrition ; 3° l'anatomie ; 4° la physiologie de la vie de relation.

La troisième partie traitera

De l'état de santé, de l'état de maladie. — Des âlimens, de leur effet suivant les lieux, les âges, les sexes, les tempéramens et les saisons. — Des médicamens ; de ce qui doit être considéré comme tel, et de leurs effets d'après leurs propriétés sur les organes ; — sur les appareils d'organes ; — sur les fonctions du principe vital.

La quatrième partie présentera

La démonstration de l'utilité et de l'importance des parties traitées précédemment. — Un résumé général.

On souscrit au cabinet du professeur, rue 4 Chapeaux, n° 3, au 2e, de 5 à 5 heures du soir, ou à sa pharmacie, rue Saint-Georges, n° 43, de midi à 1 heure 1/2.

CONGRÈS MÉDICAL. — Les délégués des médecins et pharmaciens de France se sont réunis à Paris le 1er novembre dernier. D'importantes délibérations ont été prises, et le congrès a formulé ses vœux d'une manière précise ; nous les examinerons dans un prochain numéro. Le ministre a nommé une commission pour lui faire un rapport, MM. Senac et Terme de Lyon y figurent.

Le congrès a clos ses séances par une solennité à laquelle tout le monde applaudira ; les restes de l'immortel Bichat ont été exhumés et déposés au cimetière du Père-Lachaise, sous un monument à l'érection duquel la France entière aurait dû contribuer. Cette cérémonie a eu lieu le 16 novembre.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE. — Dans sa séance du premier décembre elle a décerné un prix à M. le docteur GERBAUD, pour son ouvrage sur *les maladies qui affligent les ouvriers en soie de la ville de Lyon*.

SOCIÉTÉ PHRÉNOLOGIQUE DE PARIS. — Elle décernera, le 31 décembre 1846, un prix de 1,000 francs (Médaille d'or de 500 fr. et 500 fr. espèces), offert par un de ses membres, M. Pecoul, à l'auteur dont l'ouvrage manuscrit, écrit en français, lui paraîtra le plus propre à faire connaître la physiologie du cerveau, à propager ses principes, à établir ses applications. — S'adresser, pour obtenir la formule complète du programme, à M. le D. Place, secrét. gén., rue Richelieu, 93.

ACADÉMIE DE LYON. — L'Académie de Lyon, dans sa séance du 2 décembre, a nommé M. Pigeon, ingénieur en chef des mines, membre, dans la classe des sciences ; MM. Bouillier, professeur de philosophie, Louis Dupasquier, architecte, et Blanc-Saint-Bonnet, avocat, homme de lettres, membres dans la classe des belles-lettres et arts. M. Etchoff, professeur de littérature étrangère, a été nommé académicien libre à la place de M. Bouillier devenu titulaire.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE. — M. Pravax a été nommé président et M. Lortet vice-président. — Ont été nommés membres titulaires MM. Prince, professeur à l'Ecole vétérinaire ; Vidalin, teinturier, l'une de nos célébrités industrielles ; Sauvanau, auteur d'un mémoire sur la nature des terrains de l'Ain et du Rhône ; Thiollère, auteur d'un mémoire couronné sur la géologie du Rhône.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS. — L'exposition annuelle a été ouverte le 12 décembre dernier ; elle ne cède en rien à celles des années précédentes, si même elle ne leur est supérieure ; nous en rendrons compte. Elle est ouverte au public les dimanches, mardis, mercredis et jeudis.

NÉCROLOGIE. M. Jacques MARTIN-CHAUSSE-ROUGE, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien sous-intendant militaire, un de ces vétérans de la république et de l'empire dont les rangs s'éclaircissent chaque jour, est mort le 4 décembre, à Lyon, sa patrie, dans sa 80e année. Il s'était engagé sous le règne de Louis XVI et avait gagné tous ses grades sur les champs de batailles ; en 1816 il avait pris sa retraite. Rentré dans la vie privée, il a donné l'exemple de toutes les vertus sociales. Il employait ses revenus à soulager, sans ostentation, les malheureux dont il savait ne pas attendre les sollicitations ; les pauvres perdent en lui un bienfaiteur et la société un bon citoyen. Instruit, et d'un commerce facile, sa conversation était variée et agréable. Ses obsèques ont eu lieu le 6 décembre avec le concours d'une nombreuse population ; les honneurs militaires lui ont été rendus.

A. M.
— J. B. SIREY, le célèbre jurisconsulte-arrétiste, est mort le 4 décembre, à Limoges, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante dans le cabinet du président du tribunal civil. On peut dire qu'il est mort les armes à la main ; car malgré son grand âge il s'occupait encore de procédure. Sirey était né le 25 septembre 1762 à Sarlat (Dordogne). Il avait d'abord étudié pour entrer dans les ordres ; mais la révolution avait changé sa vocation comme à tant d'autres, et après s'être fait relever de ses vœux de prêtre, il avait épousé une nièce de Mirabeau et s'était livré à l'étude de la jurisprudence où son nom est devenu une autorité. Depuis 1832 il habitait Objat, dans la Corrèze. On se souvient qu'il y a quelques années son fils a été tué en duel à Bruxelles.

— ROUSTAN, l'ancien mameluk de l'empereur, est mort à Bourdan (Seine-et-Oise) le 7 décembre. Il était né à Tiflis en Georgie. Il vivait ignoré et d'une manière obscure ; punition bien légère de l'ingratitude dont il s'est rendu coupable en refusant de suivre Napoléon à l'île d'Elbe.

— La veuve de M. BUREAU DE PUZZY ancien membre de l'assemblée constituante, préfet du Rhône, etc., vient de mourir à Paris dans un âge avancé ; elle était fille du célèbre lyonnais Poivre.

BIBLIOGRAPHIE.

ALMANACHS DE 1846. « L'almanach est essentiellement le livre du peuple, la bibliothèque de ceux qui n'en ont pas.... Un grand mouvement social s'est opéré et se continue chaque jour. L'instruction a pénétré dans les masses et tend à s'y répandre de plus en plus. L'almanach, ce modeste pionnier de la civilisation, devait se modifier aussi et prendre une forme appropriée à de nouveaux besoins. Il devait comprendre que sa popularité même lui imposait des devoirs sérieux ; qu'il avait une mission à remplir, celle de propager les vérités utiles. » — Ces paroles, que nous empruntons à l'**ALMANACH DE FRANCE** de cette année, résument parfaitement notre pensée. Cet almanach est le premier de tous par sa date, et sous ce rapport il mérite un honorable souvenir ; mais il gagnerait à avoir une rédaction plus libérale : c'est le seul reproche que nous

ayons à lui faire, et déjà il en subit la conséquence : le peuple le dédaigne. Par contre l'**ALMANACH POPULAIRE**, qui compte déjà treize ans d'existence, poursuit sa brillante carrière. Nous avons lu avec plaisir dans celui de cette année : *Question ouvrière*, par Chapuis-Montlaville, député ; *les Crèches*, par Peauger ; *la Chute d'un ange*, par Mme Clémentine Lalire ; *les Serpents de la Rochelle et les frères Bandiera*, par Esquiro, etc. — Une louable émulation a inspiré pour la seconde fois les rédacteurs de l'**ALMANACH DE FRANCE DÉMOCRATIQUE**. Si nous voulions citer tous les articles qui nous ont paru remarquables, nous transcririons la table ; bornons-nous aux suivants : *l'Ouvrier de 1830*, par Auguste Blanqui ; *Lettre sur la religion*, par F.-V. Raspail ; *la Coalition et la spéculation*, par A. Auffavre ; *Fables*, par Lachambaudie ; *C'est Dieu*, poésie par A. Jourdain ; *l'Hirondelle et le Prisonnier*, chanson populaire, dont les rédacteurs de cet almanach regrettent de ne pouvoir indiquer le nom de l'auteur, et que nous croyons être de V. Chantelot, élève en chirurgie à Lyon, en 1832.

Si tous les admirateurs du grand Homme achètent l'**ALMANACH IMPÉRIAL**, la fortune de l'éditeur sera faite, et personne ne se plaindra d'avoir fait cette acquisition.

L'ALMANACH PHALANSTÉRIEN et **L'ALMANACH ICARIEN** représentent chacun une doctrine socialiste, différente dans ses moyens d'exécution, mais concourant toutes deux au même but. Nous applaudissons à l'idée de MM. Victor Considérant et Cabet d'employer cette voie populaire de propagande pacifique.

M. Clavel, auteur de *l'Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie*, publie pour la troisième fois un **ALMANACH DE LA FRANC-MAÇONNERIE**. C'est un livre indispensable aux nombreux adeptes de la Franc-Maçonnerie.

Après l'utile vient l'agréable. Nous mentionnerons avec plaisir l'**ALMANACH PROPHÉTIQUE** et l'**ALMANACH COMIQUE**. Quant aux autres, nous déplorons un pareil gaspillage d'une grande idée, et nous n'exceptons pas même de cette proscription l'**ALMANACH DE L'ILLUSTRATION** : il est doré sur tranche, et c'est à notre avis son seul mérite cette année.

Nous avons oublié l'**ALMANACH DES VILLES ET DES CAMPAGNES** ; cet oubli involontaire doit être réparé.

On trouve ces divers almanachs chez tous les libraires aux prix de 50 et 75 centimes, et nous ne saurions trop engager la classe ouvrière, qui n'a que peu de temps et d'argent à sacrifier à son instruction, à se les procurer.

— M. Guillaumin, libraire-éditeur à Paris, rue Richelieu, 14, nous adresse : « *Des progrès de l'Industrie dans leurs rapports avec le bien être physique et moral de la classe ouvrière*, par le b. de Gerando, mémoire couronné par la société industrielle de Mulhouse. Ce petit volume, qu'on trouve à Lyon chez tous les libraires, nous a paru digne du nom de son auteur, et nous en rendrons compte prochainement.

— Nous recevons de M. CABET une nouvelle brochure : *Salut par l'union ou ruine par la division ; la paix ou la guerre entre le Peuple et la Réforme*, 56 p. in-8. — Nous ne pouvons que savoir gré à l'infatigable écrivain de son zèle pour la doctrine dont il est l'apôtre, et nous concevons qu'il s'irrite des entraves qui lui sont suscitées ; mais il nous semble qu'il met trop sa personnalité en jeu, et surtout nous voyons avec peine cette guerre intestine contre d'autres organes de la démocratie. M. Cabet, convaincu de l'excellence du communisme, devrait comprendre que tout le monde n'est pas tenu de partager sa conviction, et que nul ne cède à la contrainte. C'est par une discussion paisible, de laquelle toute acrimonie est bannie, qu'on peut espérer ramener les dissidents, ou au moins obtenir leur bienveillance. Nous nous permettons d'adresser ces observations à M. Cabet, parce que nous estimons son caractère, et que nous lui savons gré de son dévouement.

On trouve tous les ouvrages de l'école communiste-icarienne chez M. Faucon, tailleur, à Lyon, rue Grenette, n. 23.

— Nous n'avons qu'un court espace pour mentionner une petite brochure de M. Usmar BONNAIRE : « *De la Magistrature en France*. » Cette brochure de 21 pages, in-18, contient les articles publiés par cet écrivain, dans le *Répertoire lyonnais*, sur cet important sujet.

Bulletin théâtral.

Les événements que nous avons à enregistrer à la fin de ce mois, ne sont pas nombreux ; un opéra en cinq actes au Grand-Théâtre ; un drame en douze tableaux aux Célestins, c'est tout. Il est vrai que directeur et public ne sont pas trop malheureux : l'un récolte à pleines mains ce vil métal qui est le grand mobile de notre triste humanité. L'autre a pu sortir enfin du cercle un peu étroit des chefs-d'œuvre qu'il applaudit depuis bientôt six ans : ceux enfin qu'un spectacle, où l'intérêt se soutient pendant sept heures de suite, ne saurait faire reculer, peuvent se vanter d'en avoir pour leur argent.

L'opéra de Charles VI n'eût-il eu d'autre mérite que celui de la nouveauté, devait nécessairement se produire avec succès notre première scène. Les beautés réelles qu'on y rencontre, quoique un peu clair-semées doivent lui assurer un succès durable.

Nous n'entreprendrons pas d'analyser le poème de MM. Casimir et Germain Delavigne ; au moment où nous

écrivains, la plupart de nos lecteurs ont nécessairement entendu l'ouvrage, mais nous hasarderons quelques observations. Nous avons lu quelque part que la versification de Charles VI avait le mérite de ne ressembler en rien à la poésie de confiseur de M. Scribe. Nous ne saurions préciser le journal où nous avons trouvé cette remarque judicieuse; mais nous serions bien étonné si cette boutade n'appartenait pas à la même plume qui proclamait quelques jours auparavant que Mlle Araldi seyait de *Tulma* de la tragédie, tandis que Mlle Rachel en restait le *Jornny*, et qui toujours avec le même esprit de justice, à propos de la représentation donnée au profit des pauvres par la jeune tragédienne, s'écriait : *ce n'est pas la juive Rachel qui eût agi ainsi....* Disons, en passant, que lorsqu'il enfouissait son *dada*, l'auteur de la remarque manquait complètement de mémoire, car Mlle Rachel n'a pas plus que son émule, oublié les indignes et comme elle, elle peut exhiber triomphalement un autographe constatant la gratitude municipale. Qu'on nous pardonne cette légère rectification, mais nous pensons que la réputation de Mlle Araldi n'a rien à gagner à de pareilles exagérations, et qu'il est du devoir de la presse de protester hautement contre toute injustice.

Revenons à la versification du libretto de Charles VI. Nous y avons remarqué de beaux vers, c'est vrai, mais l'on sait ce que deviennent les beaux vers sous le marteau du compositeur, et nous aurions aimé à rencontrer dans la pièce de MM. Delavigne un genre de mérite plus essentiel, mérite qui, dans les canonnas de M. Scribe, rachète toujours et bien amplement, selon nous, la poésie de confiseur qu'on lui reproche de mettre en usage; nous voulons parler de l'agencement du sujet. Si l'on fait abstraction de l'intérêt tout patriotique qui résulte surtout du choix de l'époque et des personnages mis en scène, que reste-t-il, quelle scène éminemment dramatique peut-on citer? Ce n'était pas le cas assurément d'embourber la trompette, de crier si haut que l'œuvre de MM. D. lavigne devait servir de modèle aux librettistes à venir, qu'une nouvelle ère allait s'ouvrir pour la tragédie lyrique, qu'il n'y avait plus qu'à suivre leurs traces! on l'a fait pourtant, toujours par suite de cet esprit d'exagération que nous signalons tout à l'heure; disons toujours en passant que l'écrivain qui prêche aussi chaudement la réforme des œuvres lyriques, aurait pu mieux choisir ses exemples et surtout s'abstenir de prendre le *Pyrée* pour un homme; le *dom Sébastien* dont s'est occupée l'académie et qui a obtenu d'elle une mention honorable lors de la distribution des prix décennaux, est un drame de quelque mérite et non pas le libretto d'opéra.

Au point de vue musical, Charles VI n'est pas à la hauteur de la *Juive* ouvrage du même auteur; les chœurs si bien traités dans la *Juive* sont, dans le nouvel ouvrage, très rares d'abord, puis ensuite peu remarquables. Le grand chœur patriotique, *guerre aux tyrans*, qui plus que tout autre chose assure à Charles VI un succès tout populaire, agit sur les spectateurs bien plus en raison des idées qu'il développe qu'en raison de son mérite musical.

Le premier acte est pauvre de mélodies et sauf le duo *Gentille Odette* qui est peut-être une des meilleures choses de l'ouvrage, mais qui est dit d'une manière déplorable par le ténor, nous ne trouvons rien à y signaler.

Au deuxième acte Charles VI entre en scène et ce rôle, d'un caractère tout mélancolique, est si bien composé par l'auteur, si bien, si bien chanté par Flachat, que l'intérêt qui sommeillait lourdement, s'éveille et sait l'auditeur pour ne plus l'abandonner. La romance *C'est grand pitié* fait le plus grand honneur à notre baryton, qui est ensuite fort bien secondé par Mad. Julian dans le duo des cartes.

La première partie du troisième acte est généralement remarquable; le quatuor ou prière sans accompagnement est surtout fort goûté et c'est justice, car à chaque représentation il est chanté avec un ensemble parfait.

La mélodie pour baryton *Avec la douce chansonnette* et la ballade de Mad. Julian : *Chaque soir Jeanne*, font pardonner la fantasmagorie ridicule qui remplit le reste du quatrième acte.

Le cinquième acte est moins heureusement partagé; les couplets de M. Boulo, sans manquer d'originalité, ne font pas l'effet qu'ils produisent à Paris, pourquoi? Je suis trop poli pour vous le dire.

L'air de bravoure chanté par Mad. Julian : *Ce n'est pas une faible femme*, n'est pas heureux, il vise à l'effet sans y arriver.

Toutefois le grand chœur patriotique fait bien vite oublier tout cela. Chaque soir le public le redemande, et, chose bizarre, au milieu de son enthousiasme il n'oublie jamais de redemander aussi M. Flachat et Mad. Julian, ce qui est de toute justice.

Nous ne dirons rien des autres rôles; ils sont ou au-dessous ou au-dessus du talent des artistes chargés de les remplir.

Un mot seulement de M. Delavigne. Le rôle du dauphin a peu de développement, si peu qu'il a fallu l'intervention de la justice pour contraindre Duprez à le jouer à Paris.

Mais au moins Duprez le fait valoir, tandis que M. Delavigne.... Hélas! dirons-nous, au risque de copier un de nos confrères.

On monte, dit-on, la *Reine de Chypre*, où le rôle du ténor est important. N'y a-t-il pas lieu de craindre que l'insuffisance de M. Delavigne ne nuise considérablement au succès qu'on est en droit d'espérer? Si M. Delavigne

est jaloux de faire mentir nos prévisions, il fera bien d'étudier consciencieusement, car l'indulgence du public pourrait se lasser et les applaudissements tant soit peu exagérés qui ont accueilli ses débuts pourraient se changer en manifestations d'une toute autre nature.

Nous avons gardé peu de place pour rendre compte du drame gigantesque des *Mousquetaires*, et pourtant c'est encore un succès; succès d'émotion, succès d'argent, mais l'événement date d'hier et tout fait croire que nous aurons encore à nous en occuper dans notre prochain numéro.

La pièce est montée avec luxe; M. Savette a fait merveilles, suivant son habitude. Le roman monstre de M. Alexandre Dumas, qui a déjà obtenu tant de succès, est devenu un drame émouvant. Contre l'habitude, les caractères, les faits ne sont pas trop altérés, tout le monde voudra voir les *Mousquetaires*. K.

LA FIN DE L'ANNÉE.

Un jour, encore un jour qui passera bien vite,
Et l'an qui va finir n'aura plus qu'un vain nom.
Déjà, pour le trancher, la faux du temps s'agit
Et va briser d'un coup le fragile chaînon
Qui joint le siècle au siècle et l'année à l'année!
La nature a compris que c'est un jour de deuil;
Elle a voilé son front, et veuve abandonnée,
Pleure tant de printemps cachés sous le linceul.
Et nous tous insensés, nous dansons sur leur tombe;
Nous répondons au temps par des cris de plaisir,
Et lorsque sous ses coups un nouvel an succombe,
Tous nous battons des mains... et la mort va venir.

Oh! réjouissez-vous de voir qu'à peine écloses
Les fleurs de vos printemps ont un hiver de plus,
Et que le flot du temps fait passer sur vos roses
Le torrent destructeur qui n'a pas de reflux!

Ainsi tout ici-bas sourit à la ruine,
Tout célèbre le jour qui nous pousse au tombeau.
A chaque an qui s'enfuit, notre tête s'incline,
Pourtant nous aspirons après chaque nouveau!
Mais vous, hommes sensés, qui voyez que la vie
Est une onde qui fuit sans jamais revenir,
Laissez courir ces fous dont la barque dévie
Et vogue sans regrets vers le sombre avenir.
Ils quittent le passé sans répandre des larmes,
Parce que dans leurs cœurs rien n'est stable et constant;
Le présent leur est lourd, il est pour eux sans charmes.
Il faut toujours un rêve à l'esprit mécontent.

Oh! que ne puis-je, hélas! à la rive fleurie
Enchaîner pour jamais ma barque et mes amours,
De mon bonheur présent, doux charme de ma vie,
Que ne puis-je fixer le trop rapide cours!
Loin de me réjouir de voir dans nos bocages
Le vent d'hiver sécher les feuilles du rameau,
Je gémis... car le temps, aveugle en ses ravages,
Ne fait pas grâce à l'homme, hélas! plus qu'à l'ormeau.
Galoppe d'ONQUAIRE.

Correspondance de la Tribune.

BESANÇON. M. C..... Cela n'empêche pas d'employer le moyen indiqué par vous.

BESSAY-SUR-ALLIER. M. B.... Reçu par M. V..... votre abonnement de la première année; n'oubliez pas votre promesse.

CHANES. M. Th.... Reçu votre lettre. Nous accepterons avec plaisir vos communications lorsque vous les jugerez utiles.

CHERBOURG. M. D..... M. R... et tous les membres de l'A. E. M. se rappellent à votre souvenir; disposez de la *Tribune*, elle compte avec vous.

CLUNY. M. A..... Vous nous aviez fait espérer votre concours. Merci de votre lettre.

GRENOBLE. M. S. C..... Vouloir, c'est pouvoir.

MARSEILLE. M. A..... Reçu votre abonnement de la première année; nous espérons que vous continuerez.

PARIS. M. Del...., rue Coquenard, 26. Reçu votre lettre; mieux vaut tard que jamais. Que l'annonce ne vous inquiète pas, c'était pour l'ami que vous connaissez qui ne voulait pas être nommé. On tirera pour les deux années à la fois. — votre mandat payé.

IDEM. M. M...., rue Richer. Vos prospectus sont distribués. Envoyez en 550 à 600 au moins.

IDEM. M. B.... aîné, rue St-Denis, 363. La *Tribune* n'a reçu que le n. 1; envoyez S. V. P. les n. 2 et 3, à l'adresse; rue St-Jean, 55, au 2me.

IDEM. M. D...., rue Grenelle-St-Germain. On a mis le 24 décembre une lettre à la poste affranchie pour vous.

VALENCE. M. M. A...., rue de l'Université. Je le ferai gratis envoyer 550 à 600 p. si vous voulez.

VEZIERONCE. M. L.... Bon souvenir; l'ami G.... de Crem.... vient habiter Lyon. Nous comptons sur vous, entre amis, il faut s'entraider.

VILLEURBANNE. M. B.... Quand aura-t-on le plaisir de vous voir? M. R.... a dû vous rendre réponse.

Le propriétaire-gérant, BILLON.

Lyon. — Impr. POMMET, rue de l'Archevêché, 5.

RÉPONSE À TIMON et défense de l'instruction primaire, etc., par Cocher, 1 vol. in-18, format Pagnerre. Prix : 75 c. — A Paris et à Lyon, chez les principaux libraires. (93)

A VENDRE, à un prix très-moderé, un bel exemplaire broché de la *Description de l'Égypte*, par la commission scientifique, ouvrage rare et précieux; 25 vol. in-8 et 900 gravures grand atlas. S'adresser chez M. Séve-Lioger, marchand papetier, rue de la Barre, n° 1. (97)

LES ÉCOLES, journal mensuel fondé et rédigé par les élèves des différentes écoles de Paris, etc., format in-8. A PARIS, rue St-Jacques, 51. Prix : 6 fr. par an. (95)

GALY, chef d'atelier, a l'honneur de prévenir ses collègues qu'il vient de créer des mécanismes aussi simples qu'ingénieux : 1° un accrochage; 2° un passe triangle; 3° un passe aiguille pour regarnir un rang d'une mécanique à la Jacquard, sans avoir besoin de voir les trous de la planchette. On peut essayer les objets avant d'en faire l'acquisition chez l'inventeur, à Saint-Clair, quartier de la Boucle, maison Vernot. (89)

A LA FIANCÉE,

NORDHEIM, rue Clermont, 9, tient un grand assortiment de soieries. Damas tout cuir, 4 f. 75 c.; satin à la reine, glacé et rayé, 4 fr.; gros de Naples rayé, 1 f. 80 et au-dessus; marceline, 1 f. 60 c.; étoffes de soies noires, velours, mérinos, lainages, etc. (94)

UNE DEMOISELLE étrangère, de bonne famille, pouvant fournir de bons renseignements, connaissant la musique, le dessin, etc., désirerait se placer comme dame de compagnie ou pour enseigner l'italien sa langue maternelle. S'adresser chez M. REY, cours Bourbon, n° 46. (96)

A VENDRE, Maison avec vaste emplacement de terrain, située à la Petite-Claire, à Vaise, près le débarcadère du chemin de fer de Paris à Lyon; s'y dresser chez M. Conchon, rue de Cuire, 5, à la Croix-Rousse, ou chez M. Chastaing, rue Saint-Jean, 55, au 2e. (90)

DESIR ET ARQUICHE,

Seuls concessionnaires du procédé de Ruolz, pour dorure et argenture des métaux par la galvanoplastie.

FABRIQUE et magasin, rue Tramassac, 22. — BAZAR place des Terreaux, 19, — couverts en pakfong argentés et en vermeil; réchauds, candélabres, lustres, flacons, plateaux, etc.; service de table, etc.; réparation de bronze et vieux plaqués. — Expédition pour la France et l'étranger. (91)

A LOUER à la saint Jean 1846, rue Saint-Clair, 3, (Guillotière), un magasin occupé depuis plusieurs années par un charcutier, ayant trois ouvertures sur la rue; plus une grande pièce sur le derrière et une cour dans laquelle se trouve un hangar; s'adresser à M. Farnier, fabricant de cartes, place du Plâtre, 41, à Lyon. (92)

Accoucheuse jurée. — Mad. veuve DORNIER, élève de la Maternité, demeure actuellement rue de la Sphère, n° 1, au 2e. Reçoit des pensionnaires. Chambre garnie indépendante, à louer. (99)

L'INVENTEUR breveté d'un procédé industriel pouvant rendre plus de 50 pour 100, sans aucunes chances de perte, demande une personne qui puisse disposer d'un capital de 40 à 50,000 fr. et se charger en même temps de l'exploitation de cette industrie, tant à Lyon qu'à Paris et autres villes manufacturières; l'inventeur voulant se borner à la fabrication. S'adresser rue St-Jean, n° 55, au 2e. (98)

A VENDRE. Propriété rurale à Vancia, près Rillieux, à 5 kilom. de Lyon, affermée 1,650 fr., avantageuse comme placement, et dont les terres, à la proximité de trois communes riches, sont susceptibles de division. S'adresser à M. BENOIST, propriétaire, montée des Carmélites, 25, au 4me, qui donnera des facilités pour le paiement. (68-5)

BASCULE CONTRE-RÉGULATEUR

pour la tension régulière des chaînes à tisser.

DERONZIÈRE jeune, rue Celn, 9, au Perron (Croix-Rousse), inventeur de cette nouvelle bascule, propre à tous les genres de tissage, et principalement à la fabrication de ceux qui exigent un long et parfait polissage, se charge de la fourniture et de l'ajustement. (85-3)

A VENDRE Fonds d'épicerie à la Croix-Rousse, dans un bon quartier, bien achalandé. S'adresser à M. Louison, Grande-Rue de la Croix-Rousse, n° 26. (69-4)

SUPPLÉMENT.

Courte réponse au libelle de M. Charrier.

M. J.-M. CHARRIER, teinturier à Lyon, vient de publier un pamphlet intitulé : *Garde à vous! Code populaire à l'usage de quiconque tombera entre les mains des huissiers, avoués et autres hommes d'affaires.* — J'espère que la *Tribune lyonnaise* voudra bien accueillir une réponse à ce factum, et en cela elle remplira sa mission, car il est utile de prévenir les hommes simples et laborieux, les ouvriers, les petits commerçants trop souvent gênés, des pièges dans lesquels l'auteur les entraîne et où ils périeraient certainement pour la plupart. Cette réponse n'a pas d'autre but.

Je laisserai donc de côté les attaques de M. Charrier contre les huissiers *Jacquet, Chavet, Thimonnier aîné, Gandil* et contre M. *Morand*, notaire. Ces messieurs ont dédaigné d'y répondre et ils ont bien fait. Je veux me borner à discuter les principes émis dans cette brochure. L'auteur y traite deux points : le premier relatif au *droit de course* que les huissiers et notaires réclament lorsque, se transportant dans le domicile d'un débiteur pour protester un billet, les fonds sont offerts. Le second concerne les *droits d'audience* de 7 f. 50, lorsqu'il y a jugement par défaut ou que la cause est renvoyée, et de 15 f. lorsqu'il y a jugement contradictoire, droits que par analogie avec le tarif des causes sommaires en matière civile, les hommes d'affaires réclament aux débiteurs; lesquels droits, depuis le premier juillet dernier seulement, ne sont plus compris dans la liquidation des dépens, en sorte qu'ils ont cessé par là d'être légalement dus.

Droit de course. — M. Charrier soutient qu'il n'est pas dû et conseille de se refuser à le payer. A ce propos voici la théorie tout-à-fait neuve qui surgit de son cerveau : MM. les banquiers doivent envoyer recevoir non-seulement le jour de l'échéance mais encore le lendemain; le débiteur a pour payer tout le jour et le jour ne finit qu'à minuit; s'il peut payer le jour de l'échéance tant mieux, mais s'il ne le peut pas qu'importe! qu'il attende l'huissier, parce que c'est à ce dernier à courir; c'est son devoir, une des conditions imposées à ses fonctions; s'il profite des bénéfices de sa charge il est juste qu'il en supporte les inconvénients. Au besoin c'est au porteur d'ordre qui emploie son ministère à le payer.

Autant de mots, autant d'erreurs. Un billet à ordre, une lettre de change représentent du numéraire et doivent circuler avec la même facilité; l'intérêt du commerce veut qu'aucun retard ne soit apporté, et c'est pourquoi lorsque le jour de l'échéance est un jour férié, le porteur doit se présenter la veille pour recevoir. Aucun délai de grâce ne saurait être accordé et la raison en est simple; celui qui a des effets à recevoir a aussi des effets à payer. Oui, le jour de l'échéance, comme tous les autres jours, finit à minuit; mais si l'on avait jusqu'à minuit pour payer il en résulterait que, pour éviter d'être renvoyé, il faudrait n'aller recevoir qu'à cette dernière heure, cela est absurde. Et comment ferait le capitaliste porteur d'effets dont les débiteurs demeureraient l'un à la Croix-Rousse, l'autre à Vaize, l'autre à Saint-Just, l'autre à Perrache? le système de M. Charrier sur ce point est non-seulement en contradiction avec la loi, mais impossible.

Passons aux droits et devoirs des huissiers et notaires. L'effet n'est pas payé le jour de l'échéance; le porteur charge un de ces fonctionnaires d'en faire le protêt; ce protêt doit être, à peine de nullité, fait le lendemain de l'échéance et si le billet est sur papier libre il doit être timbré avant d'être présenté. L'huissier et le notaire sont tenus de venir en personne au domicile du débiteur, le premier revêtu de ses insignes et assisté de deux témoins, le second assisté d'un de ses collègues; arrivés dans le domicile ils doivent y écrire l'acte de protêt, en laisser copie. Or, si les choses se passaient ainsi, qu'elle perturbation, qu'elle atteinte au crédit d'un marchand pour un jour de retard! qu'elle immense clameur s'élèverait! tout le monde l'a senti et un usage universel s'est établi. L'huissier et le notaire se bornent à aller ou à envoyer recevoir l'effet. S'il n'est pas payé, ils prennent la réponse et dressent, dans les cinq jours au plus tard, le protêt constaté; jusque-là M. Charrier ne se plaint pas, c'est étonnant! mais, si au moment du transport de ces fonctionnaires ou de leurs com-

mis auxquels ils ont confié l'effet à recevoir dont ils sont responsables et souvent d'une valeur importante, le débiteur est en mesure de payer, il offre son argent; il est accepté, mais on exige une modeste course de 1 fr. 50 à 2 fr. au plus suivant l'éloignement. C'est contre cet usage que M. Charrier jette les hauts cris.

Examinons froidement. Oui il y a abus, mais ce n'est pas au débiteur à s'en plaindre; ce serait au ministère public à sévir. Aucun fonctionnaire ne doit se transporter dans un domicile particulier sans y constater sa présence par un acte judiciaire. Dès-lors il y aurait lieu à faire un procès-verbal de payement, certes bien plus onéreux. En ne le faisant pas, ce fonctionnaire fraude le gouvernement et par suite la société des droits qui lui sont dus. Et qu'on ne dise pas que j'émet une théorie par trop rigoureuse; le commerce, qui est l'âme de la société, a intérêt, je l'ai dit plus haut, à ce que le *numéraire papier* circule avec autant de facilité que le *numéraire argent*, mais le ministère public a constamment fermé les yeux et il a peut-être bien fait.

Mais, dit toujours M. Charrier, ce droit de course n'est pas dû; c'est un abus de l'exiger. Eh bien soit! alors qui paiera l'huissier ou le notaire? N'oublions pas que ce sont des fonctionnaires publics et qu'ils ont droit à recevoir les émolumens de leur charge. Vouloir qu'ils sortent de leur domicile et aillent se promener successivement dans tous les quartiers de la ville pour avoir le plaisir de rapporter des sacs d'écus, en s'exposant soit à perdre des valeurs dont ils sont responsables, soit à se tromper dans la numération des espèces, à en recevoir de fausses qui seront laissées pour compte, etc., je ne puis que répéter la phrase par laquelle le pamphlet de M. Charrier a été généralement accueilli : *c'est absurde*. Nul n'est tenu de travailler gratis. — Que le banquier paye de ses deniers, dit M. Charrier en désespoir de cause, lorsqu'on lui rapportera ses fonds? — Admettons ce tempérament indigne du caractère d'un officier public : qu'en résultera-t-il? La négociation de tous les effets sans distinction sera surchargée d'une commission de 1 fr. 50 c. à 2 fr. pour faire face au droit de course en cas de non payement le jour de l'échéance. Le commerce n'y perdrait-il pas plus qu'il n'y gagnerait? et ne serait-ce pas sacrifier l'intérêt de tous à celui de quelques-uns, les bons débiteurs aux mauvais, les hommes de bonne foi aux chicaneurs. La question n'est pas douteuse.

Cette première partie du libelle de M. Charrier me paraît donc suffisamment réfutée, je vais passer à la seconde.

F. D.

La suite au prochain n°.

Un document en faveur du magnétisme.

..... Rien n'est brutalement concluant comme un fait.
BROUSSAIS.

Le 25 novembre 1844, ayant pris à Bordeaux la malle de Paris, je me trouvais avoir pour compagnon de voyage un homme de cinquante-cinq ans environ, de haute stature, aux allures froides, mais pleines de distinction. — Quelques mots prononcés d'un accent légèrement britannique me fixèrent suffisamment sur la patrie de mon voisin. — Entre Français, on fait vite connaissance : il n'en est pas de même avec les fils d'Albion. — A Angoulême nous avions à peine échangé quelques paroles banales. — Heureusement qu'un pâté de foie gras consommé à Ruffec, en collaboration, établit entre nous un solide lien, et nous pûmes mutuellement nous appeler par notre nom. L'Anglais était le colonel Gurwood, gouverneur de la Tour de Londres. — Mon nom, à moi, ne fait rien à l'affaire.

Enfin, arrivés à Tours, l'intimité était complète, et je risquai la plaisanterie... — Vous autres, Français, vous riez de tout! — Pardieu! colonel, comment tenir son sérieux quand vous posez des axiomes tels que celui-ci : « Le magnétisme est une doctrine positive, reposant sur des faits certains, avérés, dont la production est constante dans toutes les conditions semblables. » — Vous ne croyez donc pas au magnétisme, jeune homme?... — Entendons-nous, colonel; je crois à la possibilité d'endormir un être quelconque à force de le fatiguer par des passes et des contre passes, de même que je crois à la faculté de faire bâiller en bâillant; mais je doute du magnétisme appliqué à la lecture par l'épigastre, aux jeux de cartes, à la divination des événements présents ou passés, et à tous les autres exercices du même genre pratiqués, dit-on, dans les séances des magnétiseurs. Mais vous, colonel, j'espère que vous ne donnez pas dans toutes ces billevesées? — Comme je disais ces mots, le colonel Gurwood ouvrit son portefeuille, mit à part

quelques lettres nécessaires à sa narration, et s'exprima en ces termes :

« Il y a deux ans, mon jeune ami, j'étais, à l'en-droit du magnétisme, aussi sceptique que vous, lorsqu'un jour du mois d'octobre 1842, j'entrais au Palais-Royal, chez Sabatier, le fameux faiseur de portraits au daguerrotypé. Il s'y trouvait un homme d'une quarantaine d'années, à la phisionomie vive, à l'œil étincelant, vers lequel je me sentis porté par une de ces sympathies qui ne s'expliquent pas. — Il faut croire que le même phénomène se manifesta chez cet homme, car il se montra pour moi plein de déférence, et, en ma qualité d'étranger, il me laissa prendre les devants, bien que sa venue chez Sabatier précédât la mienne.

La bonne éducation est un lien entre les hommes de tous les pays; aussi entrâmes-nous en conversation, et, une chose en amenant une autre, nous parlâmes magnétisme, et je me posai en sceptique absolu. — Monsieur, me dit cet homme, il ne m'appartient pas de forcer vos convictions, mais si vous voulez me faire l'honneur de me suivre chez moi, je m'engage à modifier singulièrement vos croyances; car, moi, monsieur, je suis un adepte fervent du magnétisme, et, dans l'intérêt d'une cause que je crois belle et honorable, j'occupe mes loisirs à étudier les phénomènes magnétiques sur un jeune homme en qui le sommeil est d'une lucidité merveilleuse. — Mu par un sentiment de railleuse curiosité, j'acceptai la proposition de mon interlocuteur. Une voiture nous transporta rue Grange-Batelière. — Quelques instants après, mon hôte, par la seule fixité de son regard, endormait dans un fauteuil un jeune homme pâle, dont les mouvements nerveux causaient aux spectateurs une pénible sensation. Après une lutte de courte durée, le patient s'endormit, et bientôt au sommeil succéda cette disposition somnambulique qui permet de parler et d'agir. — Le magnétiseur était M. Marcillet et le magnétisé Alexis Didier.

Je passerai sous silence une partie d'écarté jouée contre moi et gagnée à carte nommée par Alexis, à qui j'avais moi-même attaché sur les yeux un triple bandeau. Je ne m'étendrai pas non plus sur l'état tétanique des jambes du magnétisé, devenues raides et insensibles sous l'influence du fluide. — J'ai hâte d'arriver à l'exposition de faits qui me sont personnels.

Après divers exercices, je m'assieds à côté d'Alexis, ma main dans sa main, et nous voici causant : — Mon ami, lui dis-je, je suis incrédule, mais je le suis de bonne foi; ainsi ne craignez pas de ma part une opposition systématique. — Oh! je le sais bien! vous avez trop de bon sens pour nier l'évidence et trop de cœur pour ne pas aimer qui vous aime.... et je vous aime bien, moi, tout anglais que vous êtes; je vous aime parce que vous avez généreusement sauvé la vie à un Français! — Singulièrement ému à cette parole, je le prie de continuer....

— Oui, reprend Alexis, il y a longtemps de cela! — Il y a, ajouta-t-il après une pause, il y a trente ans! L'affaire se passa là-bas, dans le Midi, pendant l'hiver... le pays est sauvage.... Voici la nuit, et vos troupes, munies d'échelles, se rendent sous les murs d'une place forte... Dieu! quel bruit! quelle mêlée.... — Pauvre homme, vous êtes blessé, dit Alexis en posant sa main sur ma tête, c'est là que porta le coup.... — Mais votre blessure ne vous arrête pas.... Je vous vois plus loin montant à l'assaut.... sur la brèche.... des cris étouffés parviennent à vos oreilles : des soldats anglais entourent un Français qu'ils veulent tuer. — Vous accourez bravement, vous relevez avec votre bras les armes qui menacent sa tête, et vous commandez qu'on respecte ses jours.... — Oh! allez! je vous aime bien! — L'officier vous suit à une tour carrée où plusieurs de ses camarades sont faits prisonniers. — Vous traversez la ville pour aller trouver votre général, à qui, sur votre ordre, le général français rend son épée.... — Et cette épée, qu'est-elle devenue? — Votre général vous en fit don.... et vous l'avez encore, suspendue au mur de votre chambre. — La lame seule date d'alors; le fourreau a été changé en 1827. — Et l'officier à qui je sauvai la vie, existe-t-il encore? — Oui, il existe, et depuis longtemps vous faites d'inutiles recherches pour le retrouver. — Mais, ayez bon espoir, revenez demain et nous le découvrirons!

Emu, troublé par ce que je venais d'entendre, je sortis de chez M. Marcillet la tête en feu, ne sachant plus que penser et que croire, car Alexis avait dit vrai : — Oui, le 19 janvier 1812, au siège de *Ciudad-Rodrigo*, en Espagne, je fus blessé à la tête et à l'endroit même indiqué par Alexis. — Oui, dans la même nuit, j'eus le bonheur de sauver la vie à un officier français. — Oui, je reçus de lord Wellington l'épée du général *BARRIÉ*. — Oui, le fourreau de cette épée a été changé vers l'époque fixée par Alexis. — Oui, je faisais des recherches pour retrouver l'officier français sauvé par mes soins, attendu que le général Napier (dans son *Histoire de la guerre de la Péninsule*) me refuse l'honneur d'avoir conduit l'assaut de *Ciudad-Rodrigo*, et désigne le major Machis comme ayant droit à l'épée qui m'a été donnée par lord Wellington. — Jugez donc de quelle importance il était pour moi de retrouver un témoin qui pût certifier la vérité de faits déjà vieux de trente ans! — Malheureusement, je n'avais plus sur cet officier la moindre notion qui m'aidât dans mes recherches.

Le lendemain je revins près d'Alexis, que je pressai de questions touchant l'officier français. — J'avoue, me répond le somnambule, que j'éprouve quelque embarras

à le suivre dans toutes les phases de sa carrière militaire; il se trouve mêlé dans mon esprit à d'autres officiers qui assistaient comme lui au siège dont j'ai parlé... — Cherchons bien, cependant... — Oui, je vois notre homme, environ huit ans plus tard, à Paris, rue... St-Antoine, pendant la nuit... — Voilà qu'on lui remet un avis très-pressé, et, avec la compagnie qu'il commande comme capitaine, il se rend dans la rue Richelieu, près la Bibliothèque royale, où je vois la foule ameutée... — Ah! c'est qu'il vient de se passer un événement sinistre... — Que s'est-il donc passé? — Un crime, un assassinat commis sur un illustre personnage... — Voyons, Alexis, suivez le capitaine jusqu'à nos jours, et dites moi où je dois le chercher... — C'est en vain que je le poursuis...; ma vue ne peut l'atteindre...; mais écoutez, adressez-vous au colonel du 42^e de ligne en garnison à Valenciennes... Pourrait vous pouvez ne pas vous presser, car, si vous lui écrivez aujourd'hui, il ne recevrait pas immédiatement votre lettre: il est à Maubeuge.

Curieux de vérifier ces faits, je consulte l'Annuaire et j'adresse ma lettre à M. Husson, colonel du 42^e de ligne, en garnison à Valenciennes. — Cinq jours après, je reçois du colonel Husson une réponse dans laquelle il s'excuse de son retard, occasionné par une tournée d'inspection. — Ce n'est pas lui qui se trouvait au siège de Ciudad-Rodrigo, mais son frère, dont il indique l'adresse à Paris. — J'écris donc immédiatement à ce frère, et voici le résumé de sa réponse: — Après avoir constaté sa présence au siège de Ciudad-Rodrigo, M. Husson continue ainsi: « Il me fut rapporté et j'ai ouï dire par plusieurs officiers anglais, pendant mon séjour au quartier général, qu'un officier de la compagnie des voltigeurs, chargé de la défense de la petite brèche, fut assailli et près d'être accablé par des soldats; alors il fit le cri de détresse-maçonnique, un officier le sauva et eut pour lui des attentions suivies; il le recommanda à ses camarades sur la route que la garnison suivit, je crois même jusqu'à Lisbonne. — C'est sans doute vous, colonel, qui, au milieu d'une action vive, avez sauvé la vie à cet officier, dont je n'ai jamais su le nom. — Paris, 17 janvier 1843. — Signé HUSSON, colonel d'artillerie en retraite. »

Le même jour je communiquai cette lettre à Alexis. — Courage, me dit-il, nous sommes sur la bonne voie. A votre retour à Londres, consultez les documents relatifs aux mois de janvier et février 1812, et je réponds du succès.

Un mois plus tard j'étais dans la Tour, à Londres, surfant dans les papiers de lord Wellington tous les dossiers relatifs aux affaires d'Espagne de ladite époque...; tout-à-coup mes yeux se portèrent sur un endossement ainsi conçu: — BONFILH, 34^e léger. — Ce nom me frappe comme un trait de lumière, et, me sentant saisi d'une conviction inexprimable, j'ouvre la lettre en murmurant: Plus de doute, c'est lui! — Par cette lettre, signé Bonfilh, un officier français faisait à lord Wellington la demande d'envoyer ses lettres aux avant-postes... — Il n'y avait là rien qui servit à me fixer; néanmoins, poussé par une voix intérieure, j'écris au colonel d'Artois, secrétaire au comité des fortifications à Paris, en le priant de faire des recherches dans les bureaux de la guerre. — Le colonel d'Artois me répond qu'il n'existe personne du nom de Bonfilh dans les cadres de l'armée; mais il m'envoie un certificat constatant que le commandant Bonfilh, qui a servi dans le 34^e léger, reçoit sa retraite à Villeneuve-d'Agen, et demeure à Villareal (Lot-et-Garonne).

Le 25 avril 1844, j'adresse au commandant Bonfilh une lettre dans laquelle je lui fais part de mes recherches et de mes espérances, et le 7 mai suivant, je reçois la réponse suivante:

« Villareal (Lot-et-Garonne), 1^{er} mai 1844.

« Monsieur le colonel Gurwood,

« J'ai reçu de vous une lettre datée du 25 avril, dans laquelle j'ai lu avec le plus vif intérêt les détails sur la prise de Ciudad-Rodrigo. — D'après les citations que vous me faites, monsieur le colonel, il n'y a plus de doute, je suis l'officier français à qui vous avez si noblement sauvé la vie, et que depuis si longtemps vous cherchez. — Je me rappelle que, lorsque vous arrivâtes à mon secours, j'étais couché par terre, entouré de six ou huit soldats anglais dont les uns me tenaient la baïonnette sur le corps, tandis que les autres m'arrachaient les habits ou me prenaient l'argent que j'avais sur moi. Vous accourûtes, monsieur le colonel, et, faisant retirer ces soldats, vous me prîtes sous votre protection. — Nous nous rendîmes à la Tour carrée, près la porte d'Almeida, où M. le général Barrié se rendit à vous en vous disant: Respectez mes soldats! — Ce général vous offrit même sa montre, mais vous lui répondîtes: Conservez votre montre, général: l'honneur m'a conduit ici, et non le pillage. Il voulut aussi vous remettre son épée, et vous la refusâtes en disant: Il faut me suivre: Vous la remettrez à M. le général duc de Wellington. — J'ajoutai, monsieur le colonel, que, lorsqu'on nous conduisit prisonniers, en nous dirigeant vers le Portugal, vous me fîtes entrer dans une maison d'un petit village, El Codon, où l'on me donna une tasse de rhum et un pain de munition pour la route. Enfin, vous eûtes la bonté de m'accompagner jusqu'à la colonne des prisonniers, qui était en avant, et sans vous, monsieur le colonel, les Espagnols m'auraient infailliblement égorgé avant que j'eusse pu rejoindre mes camarades d'infortune.

« Je me suis souvent reproché, M. le colonel, de n'avoir pas eu soin de demander le nom de mon bienfaiteur; sans cela, croyez-le bien, j'aurais pris l'avance pour vous écrire et vous témoigner ma vive et éternelle reconnaissance. Enfin, je fais des vœux pour votre bonheur, et vous prie de me sacrifier un moment de vos loisirs pour m'écrire. — Celui qui vous doit la vie, — signé BONFILH, chef de bataillon en retraite, officier de la Légion-d'Honneur. »

— Enfin! je recevais le prix de mes démarches! La lettre de ce brave commandant me rendit si heureux que je me promis bien de l'aller voir à mon premier voyage en France, et vous me voyez, mon jeune ami, revenant de Villareal, où j'ai passé quelques jours que je compte au nombre de mes plus fortunés. — Eh! que n'êtes-vous présent à notre mutuelle reconnaissance! vous auriez pris une vive part à la joie de toute cette famille, dont j'emporte les bénédictions! — Avec quels charmes de souvenir M. Bonfilh m'a entretenu des événements de sa vie, entièrement conformes, du reste, à la narration d'Alexis... — C'est ainsi, par exemple, que le 15 février 1820, M. Bonfilh, capitaine au 47^e de ligne, en garnison à Paris, faisait, le soir, un service de ronde dans la rue St-Antoine, lorsqu'on vint lui apprendre l'assassinat du duc de Berry. Aussitôt il se rendit avec sa troupe dans la rue Richelieu, et alla passer la nuit au poste de la Bibliothèque royale.

— Colonel, je reste confondu... — Le magnétisme joue un si grand rôle dans le récit que je viens d'entendre, que vous m'avez presque converti; aussi, à mon arrivée à Paris, ma visite sera-t-elle réservée à M. Marcillet.

Mon aimable compagnon s'arrêta à Orléans, où il devait séjourner, et j'arrivai seul à Paris, vers sept heures du matin.

A deux heures de l'après-midi, le même jour, je frappai chez M. Marcillet, où, par un heureux hasard, Alexis endormi donnait une séance... — Le maître du logis me fit un accueil plein de bienveillance et consentit à me mettre en rapport avec le somnambule. — Alors, m'adressant à Alexis. — Mon cher monsieur, lui dis-je, pourriez-vous deviner qui je suis? — Voici ces premières paroles: — Vous êtes un ami du colonel Gurwood!

E-S. DE GOSSE.

FRANC-MACONNERIE. — La loge des frères réunis de Strasbourg a fondé, sous le titre d'*Ervinia*, du nom d'un célèbre grand maître ERWIN, dont la statue a été inaugurée le 31 août dernier à Steinbach (grand duché de Bade) un journal qui paraîtra quatre fois par an à des époques indéterminées, par livraisons de 4 à 6 feuilles in-8. — La première livraison a paru à la fin d'octobre dernier. — On souscrit à PARIS, chez Berlandier, libraire, rue de l'Éperon-St-André-des-Arts, n. 7; à STRASBOURG, au bureau de l'*Ervinia*, place St-Thomas, n. 3. — PRIX: 5 francs par an.

— MM. KAUFFMAN, rédacteur du *Censeur*, et Joannès CHERPIN, rédacteur de la *Revue maçonnique*, s'occupent d'une *histoire philosophique de la Franc-Maçonnerie*, dont la première livraison est annoncée pour le premier février.

— La *Revue maçonnique* rend compte dans sa livraison de novembre: (p. 525) d'un ouvrage intitulé: *De l'ordre maçonnique de Misraïm*, par le F. BEDARRIDE, l'un des grands conservateurs de l'ordre. Ce compte-rendu aurait pu être écrit avec plus de bienveillance; surtout en réfléchissant que le rit de Misraïm a compté et compte encore de nombreux adeptes à Lyon. Il y subsisterait aujourd'hui si la puissance suprême qui le régit avait été mieux représentée, et si elle avait su s'enquérir de ses véritables intérêts. Nous n'avons pas la volonté (ce serait d'ailleurs bien inutile) d'entreprendre ici une polémique à ce sujet avec la *Revue*; mais qu'elle sache bien que la manière d'envisager la maçonnerie dont elle se fait l'organe est la première cause de l'état de marasme où elle se trouve. C'est la glorification des intérêts matériels qui cause notre décadence politique; c'est l'aspect mondain sous lequel on envisage la maçonnerie qui en détruit le prestige. Si la maçonnerie n'est que la première des institutions de bienfaisance, comme beaucoup d'honorables maçons le disent, elle est beaucoup et elle n'est rien; nous nous étonnerons seulement de sa durée, car toutes les choses purement terrestres prennent fin. — Si nous ne sommes pas plus explicites, c'est à dessein; et, cependant que notre estimable confrère ne prétende pas que nous voulons dire par là que Dieu soit venu lui-même en personne, et comme un bon bourgeois, ouvrir la première loge. Il est facile de tourner toutes les opinions en ridicule, cela est même plus facile que de les combattre.

FOURIÉRISME. — La correspondance harmonienne prend de l'extension. Nous avons remarqué dans le n. 3 une lettre du savant BERBRUGGER, membre de l'institut, conservateur du musée et de la bibliothèque d'Alger; *Analogies musicales*, par M. Dechenaux, médecin et le *Phalanstérien sans le savoir*, chanson de M. E. Léopold.

Question communiste.

Discussion entre la *Fraternité* et la *Tribune Lyonnaise*.

La *Fraternité* contient dans son numéro de septembre la réplique qu'elle avait promise à notre réponse (V. p. 35); nous nous plaisons à recon-

naître qu'elle est digne et convenable, et nous acceptons franchement et avec cordialité sa déclaration que, dans son article du mois de juin, c'est involontairement que des expressions en quelque sorte hostiles, s'étaient glissées. La *Tribune* a pour but le triomphe de la cause humanitaire, dont elle a formulé le principe, il y a longtemps (1), par ces mots: *Emancipation physique et morale des travailleurs*; elle est convaincue que cette émancipation ne peut avoir lieu que par une *réforme politique*; mais ensuite, peu lui importe par quelle voie cette émancipation lui arrive; que ce soit par le communisme ou le fouriérisme, elle est prête à accueillir et saluer comme un frère le système qui sortira vainqueur de la lutte; c'est pourquoi elle veut qu'ils soient admis à une libre et intelligente discussion. En attendant le triomphe de l'un ou de l'autre, elle pense que la société doit passer par la phase du *garantisme* que Fournier a lui-même déclaré devoir précéder l'établissement de sa doctrine, et pour aider à cette rénovation sociale, la *Tribune* croit encore qu'il est nécessaire de débayer le sol de tous les abus qui flétrissent la société actuelle. Ainsi, et pour résumer, nous dirons que la mission de la presse radicale doit être en premier lieu et cumulativement *réforme politique et destruction des abus*. En second lieu *garantisme ou association*. Alors seulement le *fouriérisme* ou le *communisme* pourront prendre possession de la société.

Nous devons ces explications préliminaires, afin de bien préciser notre position dans toutes les discussions présentes ou futures, où le cadre de notre journal pourra nous engager. Maintenant il nous reste à présenter aux lecteurs le résumé textuel de la réplique de notre confrère; c'est un devoir d'impartialité que nous accomplirons toujours.

La *Fraternité* nie ce que nous avons avancé, que la communauté ait été l'état primitif de l'homme; mais elle avoue que cette erreur, selon elle, a été partagée par les esprits les plus éminents et beaucoup de philosophes mêmes, nous citons textuellement:

Que pouvait-être l'homme sortant des mains de la nature? un être grossier, ignorant, incapable, sans connaissance comme sans conscience de sa propre nature et des rapports nécessaires de lui à ses semblables. Dans cet état d'incapacité physique, intellectuelle et morale, courbé tout entier sous l'empire d'appétits brutaux, matériels, comment l'homme primitif aurait-il eu, même instinctivement l'idée de la communauté; idée qui suppose, à quelque degré qu'on la conçoive, une certaine connaissance des rapports moraux, des rapports sociaux des hommes entre eux, et partant une conception morale supérieure aux appétits individuels qu'elle est destinée à contenir dans de justes bornes, à régler pour leur propre satisfaction même, d'après les principes de justice, de solidarité, de fraternité.

L'association humaine n'a donc pu être que fortuite ou au moins très restreinte, et n'embrasser en quelque sorte que l'aspect physique. Quand, plus tard elle prit une forme plus régulière, une assiette plus large et plus stable, l'homme encore peu développé a dû y apporter les idées égoïstes et grossières de son état primitif. Étranger aux notions de morale et de justice, il n'usa de l'état social que pour proclamer le droit du plus fort. C'est-à-dire que pour donner une sanction au droit de propriété, s'exerçant sur les personnes et les choses qu'il était parvenu à soumettre par force ou par ruse, mais dont jusque-là la possession était précaire. Ce premier jet de sociabilité annonce déjà un immense progrès, etc.

Nous avons encore dit que le désir de la propriété était inné dans le cœur de l'homme; la *Fraternité* nie et nous répond:

L'esprit de propriété, si puissant encore de nos jours, accuse seulement l'absence d'une combinaison embrassant, dans sa prévoyante sollicitude, les divers besoins de l'homme, mais il n'est point inhérent à sa nature essentiellement sympathique, puisqu'il est exclusif et l'opposé de la fraternité. Envisagé sainement et sans idée préconçue, le désir de la propriété n'est autre chose que l'exagération du sentiment de conservation, sentiment légitime en soi, mais qui devient égoïste et subversif en dehors d'un agencement social en réglant l'essor... Garantissez à tous la satisfaction du *droit à l'existence*, qui répond au *sentiment inné de conservation*. Substituez à l'isolement, à l'abandon où vit l'individu, et par suite

(1) L'*Echo de la fabrique* fondé par M. FALCONNET en 1834 est le **PREMIER JOURNAL** que la classe prolétaire ait eu. C'est ce qui a fait et fera toujours l'importance de cette feuille remplacée aujourd'hui par la *Tribune Lyonnaise*, et par elle seule, s'il est vrai, comme nous le pensons, que ce soit la rédaction qui fasse la différence d'un journal à un autre.

à l'antagonisme un régime qui, en rapprochant l'homme de son semblable par une étroite solidarité, confonde l'action de chacun dans l'action commune; dirigez la pensée de tous vers un même but, à l'aide de l'éducation unitaire; unissez toutes les aspirations généreuses... Alors, rendu à toute sa dignité, affranchi de la tyrannie des appétits matériels qui dégradent sa nature, vous verrez son intelligence et son cœur dégagés de toutes entraves, s'élevant à la conception sublime de l'unité sociale, à l'amour de ses frères, embrasser avec ardeur la forme communiste, seul mode capable de réaliser la fraternité au sein de la grande famille humaine.

Enfin la fraternité répond à notre appréhension de l'établissement d'une féodalité nouvelle devant surgir, selon nous, après un laps de temps plus ou moins long, du désir de la propriété que le communisme n'aurait pas extirpé du cœur de l'homme, que « l'humanité ne tourne pas dans un cercle vicieux, que sa loi est celle du progrès, et que dès lors elle ne peut retourner à un ordre inférieur de civilisation. »

Nous avons été succints dans cette analyse, mais nous n'avons rien omis; les lecteurs qui ont lu notre attaque connaîtront la défense et jugeront. Nous croyons inutile de revenir sur nos précédentes objections; on verra si elles sont complètement résolues; le public seul est juge.

MISÈRES PROLÉTAIRES.

HISTOIRE D'UN PAUVRE. — Le 19 janvier dernier, à huit heures du soir, le sieur Allain, marchand de nouveautés, rue Boulevard-Montmartre, 13, était dans son magasin lorsqu'il vit la glace de sa porte d'entrée voler en éclats. Il sortit aussitôt et trouva un vieillard très pauvrement vêtu qui stationnait : Est-ce vous qui avez cassé cette glace, lui demanda le marchand? — Certainement, répondit froidement le vieillard. — Il faut que vous soyez bien maladroit. — Pas si maladroit, puisque je l'ai fait exprès. — Comment et pour quel motif? — Parce que je suis très malheureux, que je ne possède rien, que je n'ai pas d'asile, que je suis vieux, qu'il fait froid et que je veux me faire arrêter. — Il n'était pas nécessaire pour cela de briser une glace de 200 fr., fit observer M. Allain, et appelant un sergent de ville il fit arrêter le vieillard.

Delaplane, c'est le nom de ce malheureux, comparait en conséquence devant la police correctionnelle.

M. LE PRÉSIDENT. Delaplane, comment est-il possible que vous vous soyez livré à un acte tel que celui qui vous est reproché?

LE PRÉVENU. J'étais dans la plus profonde misère... la veille j'avais voulu me pendre... le jour en question j'étais bien décidé à me noyer; j'enjambais le parapet, quand je me suis dit : que j'étais un honnête homme, que je n'avais rien à me reprocher et que je ne devais pas mourir comme cela.

M. LE PRÉSIDENT. Vous êtes donc absolument sans ressources?

LE PRÉVENU. Oui monsieur, et à soixante-quatre ans, quand on a connu une meilleure position, c'est bien pénible. Je devais de l'argent à mon propriétaire; il a fait saisir le peu que je possédais et tout a été vendu le 9 janvier.

M. LE PRÉSIDENT. Vous pouvez encore travailler.

LE PRÉVENU. J'étais blessé à la jambe et incapable de me livrer à aucun travail. Si mon propriétaire avait voulu attendre encore quinze jours, j'aurais été guéri, j'aurais pu travailler et je l'aurais payé; mais il m'a tout pris. On m'a fait lever de mon lit pour enlever mes meubles et me mettre à la porte.

M. LE PRÉSIDENT. Tout cela n'explique pas le bris de la glace.

LE PRÉVENU. J'étais au désespoir, je n'avais pas de logement, la pluie tombait gros comme le pouce.

M. LE PRÉSIDENT. En quoi cela pouvait-il vous soulager de causer du dommage à un tiers?

LE PRÉVENU. A me faire arrêter et avoir du pain et un asile.

Il est condamné à 11 fr. d'amende et envoyé dans une maison d'asile.

Gazette des trib. et Démoc. pac., 13 fév. 1845.

Un chef d'atelier de la Croix-Rousse nous adresse l'article suivant. Nous croyons devoir le publier pour répondre aux objections de ceux qui, ne se rendant pas compte de l'état social actuel et pensant que la classe ouvrière reste étrangère et in-

différente aux questions sociales et politiques qui s'agitent, s'imaginent que c'est la presse qui produit la surexcitation morale où elle se trouve. Non, les travailleurs raisonnent et le journalisme le plus radical n'est qu'un faible écho des sentiments populaires.

Depuis que tant d'écrivains s'occupent de parler du christianisme, où est le résultat? La plupart ne font qu'en parler et surtout pour autrui, non pour eux; et en ce cas, je le demande, où est le christianisme? quand verrons-nous le règne du christianisme comme Jésus l'a très-bien formulé : « Que celui qui veut être grand parmi vous soit votre serviteur. »

Cette expression est vraiment fraternelle et suffirait au bonheur général, si l'on agissait en conscience comme on voudrait l'avoir fait à l'heure suprême. C'est alors, seulement alors qu'on se donne la peine de réfléchir, mais c'est trop tard. Si nos gouvernants faisaient de semblables réflexions ainsi que nos instituteurs messieurs les prêtres, qui ont une si grande responsabilité sur leurs têtes, s'ils faisaient sentir cette conséquence à tous, mais surtout à nos électeurs qui sont les représentants de la nation! Personne ne pense à cette charge consciencieuse, qu'on voudrait bien avoir rempli dignement à sa dernière heure. Qu'ils y pensent bien les électeurs! en faisant les députés, ils décident du sort de la nation. Ce n'est pas peu de chose; s'il en mésarrive, c'est à eux qu'on doit s'en prendre. C'est une question terrible pour celui qui sent sa conscience engagée, l'intérêt d'une nation entière. Les électeurs font les députés, les députés font les rois. Mais c'est toute la cause du bonheur ou du malheur général; et pourquoi ne penserait-on pas à ce qu'il y a de plus essentiel, si on était dans les sentiments religieux du christianisme. La chose est pourtant bien simple; nous ne sommes sûrs de rien, maîtres de rien; en partant nous n'emportons rien que la charge de notre conscience, et nous n'y pensons nullement. A quoi servent tant d'intrigues, de convoitise de toute part, pour n'être sûr de rien que de répondre de notre conduite au grand juge? y pense-t-on? et pourtant on ne parle que de christianisme et.... Si on y pensait sérieusement, seulement au chapitre XV de saint Jean, on s'occuperait bien mieux de faire le bonheur du peuple, que d'intriguer à gaspiller les millions en faveur de ceux qui n'en ont pas besoin, pour en priver tant d'autres. On aurait sa conscience bien plus en repos ainsi que son esprit et sa personne, et alors nous pourrions vraiment croire que nous sommes un peu chrétiens et par suite nous serions heureux.

BILLION, fabricant.

JUSTICE DISTRIBUTIVE (1).

Suite. Voyez *Echo de la fabrique*, n° 73.

La Cour de Paris a condamné, le 27 novembre 1844, à quinze jours de prison (la même peine que viennent de subir dix-sept chefs d'ateliers accusés de s'être réunis afin de se concerter pour l'établissement d'un cercle industriel et causer de leurs intérêts) un bijoutier nommé Letellier, convaincu d'avoir fait travailler, pendant quatorze heures, de jeunes enfants de douze ans au plus, de les avoir frappé avec un nerf de bœuf et privé de nourriture. En première instance il n'avait été condamné qu'à huit jours de prison. Nous empruntons ce fait à la *Gazette des tribunaux*, n° 5489.

A défaut de répression suffisante que le nom de ce maître barbare soit au moins livré au pilori de l'opinion publique.

— La *Gazette des tribunaux* du 23 novembre rapporte encore le fait suivant : Un nommé Poiré, coupable de viol sur la personne d'un enfant de treize ans, sa belle fille, a été condamné, le 19 du même mois, à six ans de réclusion. — Il y avait, a dit le jury, des circonstances atténuantes!

— Le *Débat social*, journal belge, rapporte les faits suivants : Un vieillard de soixante-huit ans, pour un vol de deux chemises, vient d'être condamné aux travaux forcés, à l'exposition et à la marque par la cour d'assises de la Flandre occidentale.

— Deux jeunes filles pauvres des environs de Liège sont embauchées en qualité de servantes dans un hôtel de Flessingue, par des courtiers cachant soigneusement leur dessin; car c'était une tromperie indigne. En effet, arrivées à leur destination, elles sont retenues par force, sequestrées et elles subissent la dernière violence; cependant au bout de quelques jours le procureur du roi est averti;

(1) La condamnation de l'*Echo de la fabrique* nous avait empêché de publier cet article en son temps. Encore quelques numéros et nous aurons vidé notre arriéré. Peu importe que ces faits soient anciens, ce n'est pas à titre de nouvelles que nous les rappelons, mais comme enseignement, lorsque les législateurs voudront s'occuper de la révision du code pénal, et nous voulons autant que possible procéder par ordre chronologique et ne rien omettre.

les deux captives sont soustraites à cet infâme métier, et quatre des auteurs de ce guet-à-pens sont arrêtés et traduits en jugement. — Qu'arrive-t-il? Le fait imputé aux prévenus ne constituant pas l'habitude d'excitation à la débauche, délit prévu par l'article 334 du Code pénal, le tribunal les acquitte. (*Démocratie pacif.*, 4 décembre 1844.)

Ainsi le vol de deux chemises est un crime puni par les travaux forcés. — Le vol de deux jeunes filles pour les faire servir d'instruments à une cupidité immorale n'est pas même un crime, c'est un simple délit, et pour que ce délit soit punissable il faut qu'il ait été commis plusieurs fois.

— Doisneau, fils d'un riche cultivateur des environs de Choiseul (vallée de Chevreuse), avait séduit une jeune fille de cette commune, Scholastique Bernard; il l'avait rendue mère et ensuite abandonnée pour contracter un mariage plus avantageux; car le mariage est une spéculation inscrite au Code civil sous le titre des *contrats*. Exaspérée, la jeune fille l'attend dans un endroit isolé et lui tire, dit-on, un coup de pistolet; mais ce fait est resté indécis; ce qui ne l'est pas c'est que Doisneau, plus fort, a triomphé dans cette lutte, a frappé violemment cette jeune fille qui portait dans son sein le gage de sa faiblesse, et qu'il l'a laissée sans connaissance comme on pourrait faire d'une bête immonde.

Doisneau, à raison de ces violences, avait été condamné par le tribunal de Rambouillet à deux mois de prison. Le tribunal d'appel de Versailles a réduit la peine à 50 fr. d'amende.

C'est la *Presse* du 3 décembre 1844 qui nous a fourni cette anecdote judiciaire.

(La suite à un autre numéro.)

UNE BANQUEROUTE.

Dans une petite ville du nord de la France, qui s'épanouit au milieu de champs de houblon et de colza aux fleurs diaprées; sur le chemin de la Belgique, et à deux pas de la frontière, vivait, il y a quelques années, M. Koffmann, ancien munitionnaire, homme plus riche que le receveur même du département, et dont le luxe troublait le sommeil du sous-préfet. C'était un vieillard heureux, sans soucis, sans autre affaire que de dépenser ses revenus, d'avoir le plus bel équipage, la plus belle maison, la table la mieux servie de la ville. Peu soucieux de la chose publique, il avait refusé tous les emplois municipaux de sa cité, content de savoir qu'il n'avait qu'à les désirer pour les obtenir; d'ailleurs il avait une fille, et le soin de l'établir, ou plutôt de la refuser aux nombreux prétendants qui se présentaient, l'occupait entièrement. On comprenait confusément que cette riche héritière était destinée à quelque banquier de Paris, ou du moins à un des plus opulents manufacturiers de l'Alsace, et on désespérait de voir Mlle Sarah Koffmann s'établir dans la petite ville où personne n'était digne de sa fortune et de sa beauté, car Sarah réunissait ces deux avantages séparés, lorsqu'un jeune homme, à qui l'amour donnait sans doute du courage, se présenta chez M. Koffmann pour lui demander la main de sa fille.

— Mon cher M. de Ristall, lui dit Koffmann, votre démarche m'honore, et dans l'orgueil que m'inspire ma fille, je l'attendais. Vous êtes le premier parti de la ville : libre et indépendant, ma fille n'aura pas à subir avec vous les ennuis d'une belle-mère, ni moi les hauteurs d'un beau-père qui serait noble, tandis que je ne le suis point; mais tous ici bas nous arrangeons notre vie au gré de nos désirs ou de nos passions. J'ai consumé mes jours dans les soucis que donne la volonté d'amasser de l'argent, et je me suis convaincu qu'être riche est un des plus grands avantages de ce monde, un des remèdes les plus efficaces pour prévenir ou guérir tous les maux.

— Monsieur, s'écria M. de Ristall, croyez que vos richesses ne sont pour rien dans la recherche de votre fille; vous savez combien elle est belle, vous connaissez toutes les grâces de son esprit, toutes les qualités précieuses de son caractère...

— Je ne vous accuse pas, mon ami, je vous dis seulement mon opinion qui, je le crois, n'est pas pareille à la vôtre. Qu'y faire, vous êtes jeune, joli garçon, fort honnête homme, tout cela est vrai; mais vous avez à peine dix ou douze mille livres de rente, et encore vos revenus varient comme l'atmosphère; ils sont les serviteurs de la pluie ou du soleil : si les foins ne donnent pas, il vous faut diminuer les dépenses de votre maison; si les seigles périssent dans leur fleur, vous êtes réduit à emprunter. Moi qui regarde la richesse comme le plus puissant auxiliaire du bonheur, je veux un gendre riche, je veux un homme qui apporte à ma fille à peu près autant que je lui donnerai, et j'exige encore que mon gendre fasse de sa fortune un emploi assez judicieux pour que son revenu augmente au lieu de diminuer et ne soit pas soumis aux produits capricieux d'une prairie ou d'un champ de blé... Voyez-moi, par exemple, j'ai des fonds immenses, je les confie à N..., mon banquier à Paris, mon ami, un autre moi-même; il les place

dans les fonds publics, il les fait valoir, et ma fortune s'accroît d'année en année.... Touchez-là, Monsieur, vous n'aurez pas ma fille.

— Mais votre fille m'aime, Monsieur; elle m'a autorisé à vous faire cet aveu. — C'est possible. — et si j'étais assez heureux pour vous persuader que le bonheur de votre fille est attaché au mariage que je sollicite, vous ne changeriez pas d'avis? — Nullement, et cela sans vous en vouloir d'avantage; je vous l'ai dit, Monsieur. Vous agissez d'après vos convictions, moi d'après les miennes; dans ma jeunesse, j'ai cru comme vous, à l'amour, mais je n'ai jamais pensé qu'il fût nécessaire dans le mariage; c'est, suivant moi, un élément dangereux, parce qu'il est trop léger et trop volatil pour durer longtemps; parce qu'il naît d'un coup d'œil et qu'un souffle le détruit. Vous voyez, Monsieur, que le vieux Koffmann a fait dans sa jeunesse autre chose que des affaires et qu'il a de l'expérience en plus d'une matière.

M. de Ristall n'eut rien à répondre aux arguments positifs du vieillard, et s'il ne perdit pas toute espérance, du moins il renonça à posséder jamais celle qu'il aimait avec le consentement de son père. Jeune et possesseur d'une fortune honnête, ainsi que l'avait reconnu M. Koffmann lui-même, il était parvenu à se faire aimer, et Sarah même n'avait pas craint de lui faire plusieurs fois par écrit l'aveu de son amour: il pouvait donc demander à la jeune fille elle-même ce que le père venait de lui refuser, prier, solliciter, redoubler d'instances et décider peut-être Sarah à s'enfuir avec lui. Jamais enlèvement n'aurait été plus facile, le chemin était ouvert et la route fort courte; nous l'avons dit, la frontière était à deux pas; mais malheureusement, M. Koffmann était si riche qu'un enlèvement, dont l'amour eût fait seul les frais, eût sans doute été imputé à l'intérêt, et M. de Ristall avait trop de dignité dans le caractère et trop de délicatesse dans les sentiments pour s'exposer à de pareils reproches. Il se résolut donc à un parti extrême, c'est-à-dire à faire un paquet des lettres de Sarah et de les lui renvoyer, tandis que lui irait à Paris et demanderait à prendre du service dans l'armée d'Afrique, dût-il partir comme soldat; quand tout d'un coup un bruit étrange circula dans la petite ville qu'il habitait. On se disait la nouvelle à l'oreille, d'abord sans y croire, puis on la raconta hautement, on en donnait les détails et on y ajoutait une foi complète: M. le banquier N... cet ami de M. Koffmann, cet autre lui-même, avait suspendu ses paiements, il avait disparu; il compromettait tous ceux qui avaient eu confiance en lui, ses amis, sa famille même: il emportait des millions.

Voilà, se dit l'amant de Mlle Koffmann, de ces bonheurs qui sont faits pour moi; je suis né vraiment sous une étoile heureuse. Que bête soit le banquier N... et sa banqueroute! Il me donne celle que j'aime, il me permet de prouver à M. Koffmann, qui en doutait peut-être, et à toute la ville combien mon amour était désintéressé. — Il courut joyeux chez celui qu'il croyait son futur beau-père, et l'aborda le sourire sur les lèvres.

— M. Koffmann, lui dit-il, ne songez plus à ma demande de ce matin; oubliez que j'ai demandé la main d'une riche héritière. La fortune et moi, nous n'allions pas ensemble, nous n'étions pas faits l'un pour l'autre; ce qu'il me faut, c'est une jeune personne douce, bonne, bien élevée, belle, qui ne m'apporte en mariage que ce que je puis lui offrir, et même moins: une jeune personne enfin qui m'aime et que j'aime, pas d'avantage; en un mot, Mlle Koffmann!

Le vieillard était atterré; depuis deux heures il était vieilli de dix ans. — Vous voyez, dit-il au jeune homme, incapable qu'il était de répondre d'abord à ce qu'on lui disait, un malheureux qui se fie à un autre soi-même! Il n'y a dans ce monde ni honneur, ni vertu, ni probité. Mon meilleur ami me trompe, l'homme, en qui j'avais mis toute ma confiance, me ruine! Ah! que vous êtes sage et prudent de ne pas échanger votre patrimoine contre des valeurs trompeuses! La caisse d'un banquier s'envole, quelque pesante qu'elle soit, tandis que si un champ vous dérobe la récolte d'une année, il est du moins toujours là prêt à reverdir l'année suivante. Vous le savez, je n'ai plus rien; en vendant mon équipage, mes chevaux, quelque bijou que je destinais à Sarah, quelques tableaux de prix, et cette maison trop grande aujourd'hui pour moi, à peine s'il me restera cent louis de rente. Je vous ai refusé ce matin parce que j'étais trop riche pour un gendre tel que vous; je vous refuse cet après-midi parce que je suis trop pauvre. Non, Monsieur, soit amour-propre blessé, soit entêtement pour mes opinions, vous n'aurez pas ma fille. La richesse seule fait le bonheur; quand elle nous échappe il faut savoir ne pas se mettre dans les conditions qui ne sont faites que pour les gens heureux. Une fille qui n'a plus de dot ne doit pas se marier, et un homme qui est aussi pauvre que vous ne doit surtout pas faire la folie de répondre. Adieu, Monsieur.

Ni prières ni sollicitations ne purent vaincre la résistance de M. Koffmann, et comme dans un jour où on perd sa fortune entière on a peu de temps à donner aux plaintes toujours diffuses d'un amant, M. de Ristall fut obligé de se retirer sans emporter la moindre espérance.

— Ma foi, se dit l'amoureux désappointé, il me reste une chance; tentons-là: maintenant qu'il est ruiné, on ne dira pas du moins qu'en enlevant sa fille j'aie tiré à

son coffre-fort. — Et au lieu de partir pour Paris, au lieu de renvoyer ses lettres à Mlle Sarah, il loua une chaise de poste, fit retenir des chevaux et attendit la nuit pour pénétrer jusqu'à l'appartement de la jeune fille. Quand il vit briller de la lumière dans le cabinet solitaire de M. Koffmann, et qu'il se crut sûr de pénétrer jusques à Sarah; il s'introduisit dans la maison le plus secrètement qu'il put, et eut le bonheur d'arriver jusqu'à sa maîtresse, sans que sa présence fût remarquée par les domestiques. — Sarah, dit-il, Sarah! vous m'attendiez, n'est-il pas vrai? Vous avez compris que dans un moment aussi fâcheux pour votre père que celui-ci, c'était moi que vous deviez voir le premier. Hélas! que je suis malheureux! auprès de lui, ni la bonne ni la mauvaise fortune ne me réussissent.

Sarah laissa tomber sa main dans celle de celui qu'elle aimait, et M. de Ristall continua: — Vous savez si je vous aime, Sarah, hélas! vous le dirai-je? dans mon amour égoïste, j'ai vingt fois appelé le malheur qui vous arrive; j'ai fait comme les véritables amants, j'ai souhaité que vous fussiez pauvre, j'ai souhaité que cette fortune, qui faisait l'orgueil de votre père, s'envolât, et qu'il ne lui restât plus d'autre trésor que vous. Le ciel, dans son amour ou dans sa colère, m'a exaucé, et la démarche que, d'accord avec vous, j'avais faite ce matin, je viens de la renouveler il y a quelques heures; eh bien! M. Koffmann m'a repoussé; aïe, il ne voulait échanger votre main que contre des millions; pauvre, il vous a vouée au célibat. Mais vous, Sarah, vous qui m'aimez, vous qui ne pouvez pas douter de mon amour, ne ferez-vous rien pour moi? Le hasard m'a placé dans cette heureuse condition où j'ai prouvé tout ce qu'on peut attendre de la sincérité d'un honnête homme; à votre tour, Sarah, de récompenser mon amour. et de faire pour moi ce que je n'aurais pas exigé de vous si vous étiez toujours riche. — Que ferai-je, répondit Sarah. Voulez-vous que je quitte mon père? Voulez-vous que tous les coups l'accablent à la fois, et qu'il perde en un seul jour sa fortune et sa fille? Si nous étions riches, je pourrais vous suivre, mais dans le malheur qui nous accable, je dois rester.

M. de Ristall ne manquait pas d'arguments à opposer à cette piété filiale; il ne s'agissait pas, en effet, d'abandonner le vieillard; il ne fallait que franchir la frontière, aller passer vingt-quatre heures en Belgique, où son père trouverait un prête obligé qui les marierait, et cette cérémonie faite, ils reviendraient l'un et l'autre implorer le pardon de M. Koffmann. — A regarder la chose du point de vue de votre père lui-même, disait M. de Ristall, c'est lui rendre service. Il met le bonheur dans la fortune; eh bien! nous augmenterons ce qui lui reste de tout ce que je possède, et en vivant six mois dans ma terre, nous pourrions lui conserver son équipage, et il sera heureux autant qu'il peut l'être.

Une jeune fille amoureuse se rend à de plus mauvaises raisons, et on est aisément persuadée par un beau jeune homme qui, au moment où l'on perd tout, vous offre douze mille livres de rentes. Cette piété filiale qui, un instant auparavant, retenait Sarah, fut aussi le sentiment qui la décida, tellement l'éloquence de M. de Ristall était persuasive. Cependant, quand elle sut que la chaise de poste était prête, les chevaux attelés, et qu'il fallait partir sur-le-champ, elle hésita encore, elle demandait deux heures de répit, puis une seule; elle voulait descendre chez son père, ne fut-ce que pour le revoir et l'embrasser. Enfin, M. de Ristall l'emporta, et Sarah permit qu'il jetât un manteau de voyage sur ses épaules. Au même moment la porte d'un cabinet s'ouvrit, et M. Koffmann parut: il avait tout entendu. — Vous le voyez, dit-il au jeune amant qui tenait encore la main de Sarah, on perd le pouvoir avec la fortune; vous l'avez dit vous-même, ce que vous faites aujourd'hui, vous ne l'auriez pas osé si j'étais riche. Et vous, ma fille! me quitter!...

Alors les deux coupables se jetèrent aux pieds de M. Koffmann; la jeune fille pleura; elle avoua son amour: elle sollicita son père; M. de Ristall appelait sur sa conduite les investigations les plus sévères; il avait toujours été guidé par l'amour et par l'honneur; il aimait depuis longtemps Sarah; il n'avait pas craint de se présenter et d'essayer un refus; maintenant que la chance avait tourné, il offrait son nom, sa personne et son bien, que pouvait-il faire de plus? Koffmann, peut-être indécis, ne laissait pas encore deviner à quel parti il se déciderait, quand un domestique entra avec une lettre de Paris. Dès qu'il l'eut parcourue, Koffmann ne put contenir sa joie:

— Ma fille, s'écria-t-il, rassurons-nous, nous n'avons pas perdu une obole. N... mon ami, N... est toujours à Paris, toujours riche et fidèle, et faisant valoir mes fonds qui prospèrent, grâce à son intelligence et à sa probité.... Voici une lettre de lui.... Lisez, Monsieur, lisez.... Nous étions victimes d'une ruse; Monsieur nous trompait pour en venir à ses fins, et il avait pour complice la ville entière; voilà ce qu'il appelle de l'amour et de l'honneur! Eh bien! Monsieur de Ristall, avez-vous lu? ajouta-t-il en reprenant la lettre pour la lire lui-même une seconde fois. — Parfaitement, Monsieur.

— Avouez alors, avouez, Monsieur. — Permettez-moi de vous proposer un arrangement, répondit Ristall: Si vous êtes toujours aussi riche que vous l'étiez, je renonce à mon bonheur, je renonce à votre fille, je pars et vous n'entendrez plus parler de moi; mais si M. N... a effectivement disparu; si cette lettre ne prouve rien, faites le bonheur de Sarah et le mien; acceptez-moi

pour gendre. — Avouez, Monsieur, avouez, disait toujours Koffmann qui ne voulait pas revenir de son illusion. — Hélas! Monsieur, répondit M. de Ristall, vous êtes lié avec N..., et moi je suis le camarade et l'ami de son fils: je viens de le voir, je viens de l'embrasser, il y a deux heures. — Ils sont ici! s'écria Koffmann. — Ils y étaient avant le coucher du soleil. Songez, Monsieur, que nous habitons une ville qu'il faut traverser pour gagner la Belgique, mais sa femme et ses enfants qui l'accompagnent dans sa fuite pouvaient être inquiétés par vous, et cette lettre est une ruse qui a assuré leur passage. — La lettre tomba des mains de M. Koffmann qui n'eut plus la force de s'opposer à l'amour de sa fille ni aux prières de M. de Ristall.

Cependant le banquier N... ne tarda pas à arranger ses affaires, et comme il était fort honnête homme et jaloux de contenter ses créanciers, il leur donna loyalement vingt-cinq pour cent, ce qui est fort beau quand on est en Belgique. Koffmann avec le quart de sa fortune, ne fut plus aussi riche que le receveur du département, mais il le fut encore assez pour éclipser le sous-préfet de sa petite ville. Instruit par le malheur, il renonça aux opérations avec lesquelles les banquiers augmentent les revenus de leurs clients, et tout à côté des prairies et des champs de colza de son gendre, il acheta de bonnes métairies et il put se convaincre, en voyant la vie douce et heureuse de M. et Mme de Ristall, que la richesse n'est pas une des conditions nécessaires du bonheur.

Deux époux, ils trouvent depuis la fuite du banquier N... qu'une banqueroute est quelquefois bonne à quelque chose.

Marie AYCARD.

Cancans politiques et autres.

Depuis longtemps le système ne sait plus sur quel pied danser: le voici aux abois pour autre chose; il n'existe plus pour lui aucun chant national possible. A coup sûr, il ne fera point appel aux *enfants de la patrie* en leur chantant: *Le jour de gloire est arrivé*. Le *Chant du départ*, séditieux jusque dans son titre, n'est pas plus heureux que la *Marseillaise*; il serait par trop plaisant de dire sérieusement: *Tremblez ennemis de la France*. Le *Réveil du peuple*, ce serait encore pis. A la rigueur on dirait bien: *Veillons au salut de l'Empire*; mais voyez venir le vers suivant: *Veillons au maintien de nos droits*. On frémit rien que d'y penser. Allez donc hasarder *Vive Henri IV*. Nous n'avions pour consolation que la *Parisienne*; mais elle est englobée dans la proscription générale. Tâchez donc de fredonner seulement *En avant, marchons, contre leurs canons*, et si vous passez une bonne nuit, ce ne sera pas à la belle étoile. Cependant puisqu'on paye, il faut chanter. C'est difficile. Entonnez donc en chœur:

Ah! ah! mais vraiment
Cadet Guizot est bon enfant.

La France.

LA TRIBUNE LYONNAISE,

Revue politique, sociale, industrielle, scientifique, et littéraire des travailleurs.

Faisant suite à l'Echo de la fabrique.

Ce Journal, le seul de ce genre, paraît dans les premiers jours de chaque mois, en 4, 8, 12 ou 16 pages, suivant l'abondance des matières. Dans aucun cas le prix n'excédera SIX FRANCS PAR AN, quelque soit le nombre de pages, pour ceux qui s'abonneront pour un an, quoiqu'ils aient la faculté de payer par trimestre; mais ceux qui quitteraient dans le courant de l'année, payeront le nombre de pages parues, à raison de 25 c. pour quatre pages.

— ANNONCES GRATUITES pour les abonnés, au prix de 15 c. la ligne, jusqu'à concurrence de l'abonnement, soit 40 lignes par an; l'excédent sera payé à raison de 25 c. la ligne. Les personnes non abonnées pourront faire insérer leurs annonces au prix de 50 c. la ligne; il ne sera fait aucune remise pour les annonces devant paraître plus d'une fois. Le prix des réclames est fixé à 50 c. la ligne pour les abonnés, 1 fr. pour les non abonnés (le tirage du journal est de 600).

— Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé franc de port à M. CHASTAING, gradué en droit à Lyon, rue St-Jean, 53, au 2e, ainsi que les échanges de journaux et les ouvrages à annoncer. L'annonce de l'ouvrage remis sera gratuite. Si l'on désire qu'il en soit rendu compte il faudra déposer un second exemplaire toutes les fois que le prix n'excédera pas six francs.

On s'abonne notamment à LYON chez MM. Nourtier, libraire, rue de la Préfecture, 6; Chastaing, gradué en droit, rue Saint-Jean, 53, au 2e. A LA CROIX-ROUSSE, chez M. Lardet, plieur, cours des Tapis, 1.

Le propriétaire-gérant, BILLION.

Lyon. — Impr. POMMET, rue de l'Archevêché, 5.